

# Revue Canadienne



PUBLICATION MENSUELLE

Dirigée par un groupe de professeurs de l'Université de Montréal

## SOMMAIRE

Pages		
241 —	I. SURVIVANCE FRANÇAISE (article Lemieux).....	L'abbé Elie-J. Auclair
248 —	II. SOUVENIRS D'ENFANCE.....	Sir A.-B. Fouthier
255 —	III. LE CANADA D'AUTREFOIS (1608-1840).....	Le chanoine Emile Chartier
280 —	IV. LES OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS (fin).....	Pierre-Georges Roy
295 —	VI. A TRAVERS LES FAITS ET LES ŒUVRES.....	Le sénateur Thomas Chapais
311 —	V. NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.....	* * *

# Aux lecteurs de la Revue

---

**VOUS AVEZ** souvent l'occasion de lire dans cette revue des études sur les questions sociales et économiques.

**AVEZ-VOUS** jusqu'à présent saisi l'occasion d'exercer vous-mêmes le devoir social et économique que constitue la pratique de **L'ÉPARGNE** ?

**SINON** — Nous vous invitons cordialement à le faire en ouvrant sans tarder un compte à

## La Banque d'Épargne

**DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL**

Nous vous réservons toujours le meilleur accueil, que votre compte soit gros ou petit.

Nous vous donnons la sécurité la plus certaine.

**A.-P. LESPÉRANCE,**

*Gérant général.*

## Survivance française et participation à la guerre

UN ARTICLE DE M. LEMIEUX



HONORABLE Rodolphe Lemieux, ancien ministre dans le cabinet Laurier, au cours d'un voyage en France, a donné, le 1er mars dernier, à la *Libre Parole* de Paris, un article, intéressant au plus haut point, au sujet de la survivance française au Canada et de l'apport des Canadiens français à la dernière guerre.

Nous avons déjà, dans les pages de la *Revue canadienne*, reproduit des textes bien significatifs, traitant de l'une et l'autre question. Mais il est des choses qu'on ne redira jamais trop.

Dans cette livraison même, nous publions la conférence que M. le chanoine Chartier a dû prononcer le 12 avril — c'est presque hier — à l'Institut catholique de Paris. Ainsi que nous l'expliquons dans une note, c'est la première d'une série de dix que notre estimé collaborateur est appelé à donner, d'avril à juin, cette année, sur le Canada français, et dans lesquelles, nous en sommes certain, le distingué chanoine remettra au vrai point bien des choses, qui ont besoin de l'être devant des yeux français.

Naguère, nous reproduisions aussi l'*interview* de Mgr Georges Gauthier (15 décembre 1918) et la lettre au député Jean Bon de Mgr l'archevêque Bruchési (7 juillet 1919), où les faits de notre participation à la guerre mondiale étaient exposés sous leur vrai jour. <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Cf.: *Revue canadienne*, février 1919 et février 1920.

Il nous plaît particulièrement de publier aujourd'hui, en donnant le texte de l'article de l'honorable Rodolphe Lemieux, des affirmations et des précisions qui sont dans la même note et qui ont, elles aussi, une haute portée.

En effet, on ne nous connaît pas assez en France. On ignore trop la part que nous avons prise à la grande guerre. Nos hommes publics se doivent et nous doivent, à cause de l'autorité que leur assure leur situation, de rendre témoignage, en tout cela, à la vérité. L'opinion française a besoin d'être éclairée, au moins pour une bonne partie.

En attendant que M. Chartier expose plus au long, dans ses dix conférences, quelle est notre situation et notre mentalité, comment et pourquoi, tout en aimant toujours passionnément la France, nous ne sommes plus pourtant des Français au sens complet du mot, M. Lemieux a montré, nous semble-t-il, en un raccourci aussi heureux que juste, ce que nous sommes vraiment et quels furent nos "actes" au cours de la dernière guerre.

\* \* \*

"Si, comme on l'a dit, écrit-il, l'Alsace et la Lorraine sont les sentinelles de la France sur le Rhin, la province de Québec est la gardienne de la foi catholique et de la pensée française sur les rives du Saint-Laurent. Mes compatriotes, les Canadiens français, montent la garde autour des traditions et des souvenirs que la France a essaimés en Amérique depuis François Ier jusqu'à Louis XV. N'en déplaise à l'éminent académicien, M. Maurice Barrès, nous n'avons aucune affinité avec les descendants des héros de Fenimore Cooper. Nous sommes des fils de l'Armorique et du vieux sol normand. Il n'y a pas de patois chez les Français du Canada. Il y a des archaïsmes, ce qui est tout différent. Nous avons le culte de

la langue, de la loi et des coutumes de nos ancêtres. Nous sommes — pour me servir d'un terme usité au palais — vos grevés de substitution en Amérique. Nous voulons être les dépositaires du vieil idéal français dans le Nouveau-Monde.

“Et n'ayez crainte, notre existence nationale est désormais assurée. Nous avons lutté depuis la cession en 1763, nous luttons encore, nous lutterons toujours. Et c'est ce perpétuel qui-vive, cette constante alerte qui nous vaudra la survivance, gage de notre destin. Comme la Roumanie au milieu du pays slave, Québec est l'îlot latin en Amérique. Et qu'est-ce donc qui a opéré ce “miracle canadien”, dont parlait avec dévotion M. Etienne Lamy? <sup>2</sup> Le dévouement de notre clergé, la sagesse de nos hommes d'Etat et le patriotisme des mères canadiennes.

“ Lors du traité de Paris, en 1763, il y avait environ 82,000 habitants au pays. En 1791, sous la domination anglaise, il s'en trouvait 170,000; en 1831, 570,000. En 1871, nous dépassions le million, y compris les Acadiens des provinces maritimes, et, en 1911, nous étions 2,054,890. Nous atteignons aujourd'hui 2,500,000. Je ne parle pas, bien entendu, des Canadiens français émigrés aux Etats-Unis. Leur nombre dépasse le million. Il suffit pour le constater de voyager quelque peu dans la Nouvelle-Angleterre et dans certains Etats de l'ouest. Le taux de la natalité française au Canada, au dire de LeRoy-Beaulieu, a été “ énorme ”. S'il est vrai que la population double tous les vingt-cinq ans, vous avez une idée de ce que représentera le groupe canadien-français dans l'avenir — si surtout de bons colons français et belges viennent se fixer chez nous et si nos gens aident les autorités à réduire le taux de la mortalité infantile.

---

<sup>2</sup> Le mot, croyons-nous, est plutôt de M. Maurice Barrès.—*La rédaction.*

“ Pour ce qui est de la province de Québec, je n’hésite pas à dire qu’elle est fortement organisée, et du point de vue civil et du point de vue religieux. C’est un pays essentiellement agricole, mais où l’industrie du bois et de la pulpe est très prospère. Il y a mille municipalités, six mille écoles, douze mille instituteurs. Chez nous, l’enseignement est confessionnel. Catholiques et protestants ont une organisation scolaire distincte — et cette dualité existe depuis l’école primaire jusqu’à l’université. Cercles agricoles, syndicats, coopératives, caisses rurales se propagent de plus en plus. Nos ingénieurs forestiers et nos écoles forestières mettent en valeur notre domaine des bois — l’un des plus riches du monde.

“ Depuis quelques années, le souci du gouvernement a été de favoriser la colonisation. C’est par la colonisation que nous entendons “ river ” au sol l’avenir de notre race. Le régime seigneurial, aboli en 1854, fut avant tout, dans la pensée de nos anciens rois, une entreprise de colonisation et de peuplement. Il a produit d’excellents résultats.

“ Bref, chez nous, le paysan est propriétaire, il est libre, il est heureux. Grâce à l’organisation municipale, scolaire et paroissiale, il peut facilement s’initier à la chose publique. De fait, c’est un régime qui se prête admirablement au développement de l’intelligence, de la volonté, du patriotisme.

“ Je sais que les comparaisons sont souvent odieuses, mais il me sera bien permis de dire que si dans l’ouest canadien il y a eu tout récemment quelques éruptions de soviétisme, c’est chez les nouveaux venus des vieux pays que ces manifestations se sont produites. Chez les Canadiens français catholiques, rien de tel. Et pourtant, ils ont eux aussi leurs unions ouvrières, leurs syndicats. Mais, amoureux de l’ordre et de la liberté, ils s’insurgent contre l’internationalisme qui

prêche la lutte des classes. Ou, pour mieux dire, grâce à l'enseignement religieux qu'ils reçoivent, à leur bon sens français, ils ont un juste concept de la vie humaine et de la question sociale. Peu ou point de grèves chez les Canadiens français! Chez nous, les conflits industriels se règlent à l'amiable."

Voilà pour les raisons d'être de notre survivance française. On aura remarqué que M. Lemieux en indique exactement trois: le dévouement de notre clergé, la sagesse de nos hommes d'Etat et le patriotisme de nos mères canadiennes. On ne pouvait mieux dire, ni plus justement.

\* \* \*

Dans une autre partie de son article, M. Lemieux traite de la part que les Canadiens ont prise à la grande guerre de 1914-1918. Et c'est encore une bonne page, à ce qu'il nous semble, sans outrance d'aucune sorte, qu'il écrit pour les lecteurs de la *Libre Parole*. Les Canadiens aimeront à la relire et à la conserver. Nous citons toujours:

"L'apport du Canada, au cours de la grande guerre, a, je le sais, soulevé chez vous une admiration où se mêlait de la tendresse. 500,000 Canadiens se sont enrôlés — et notre pays compte à peine huit millions d'habitants. 60,000 d'entre eux reposent en terre française. Dans la longue et imposante théorie de croix blanches, qui s'étend de la mer à Belfort, les noms canadiens sont légion. Des mutilés, des blessés, des veuves, des orphelins, une dette de guerre de deux milliards de dollars environ, voilà notre passif après l'effroyable conflit.

"Pour apprécier avec justice l'attitude des deux races au Canada, relativement à leur participation à la guerre, il faut

se rappeler que l'entrée en guerre des alliés fut dictée par l'intérêt particulier de chaque nation. L'Anglo-Canadien—arrivé d'hier au Canada — vint combattre en France pour défendre sa mère-patrie, l'Angleterre, menacée par l'Allemagne. Le Canada n'est à ses yeux que le prolongement de la Grande-Bretagne. Le Canadien français, qui, depuis trois siècles, ne connaît d'autre patrie que le Canada, est venu combattre pour la France, son ancienne mère-patrie. C'est là, d'ailleurs, ce que disait l'un de nos plus vaillants officiers, le colonel Laflèche, lors de la visite du général Pau à Montréal, en mars 1919. Voici le texte même de son discours :

“ Dès le début de la guerre, après la victoire de la Marne, nous eûmes tous ici la conviction que la France, l'Angleterre et la Russie allaient avoir facilement raison de l'ennemi. L'Amérique fut lente à se rendre compte que cette conflagration européenne allait avoir un caractère mondial. Le Canada ne nous apparut pas alors comme menacé.

“ Et, cependant, parlant au nom de mes compatriotes de langue française, laissez-moi vous dire que c'est pour la France que nous nous sommes enrôlés. C'était aussi pour défendre les droits de l'humanité menacée. En un mot, c'était se battre pour la plus noble cause que jamais homme eut à défendre. Nous avons été heureux d'offrir notre sang pour la défense de votre sol sacré.

“ Alors que tous les belligérants se battaient pour leur propre patrie, nous avons voulu, nous, porter secours à notre ancienne mère-patrie dont nous avons gardé les traditions et dont nous parlons la langue. C'est pour elle que des milliers des nôtres ont donné leur vie et qu'ils dorment leur dernier sommeil dans le sol de votre glorieux pays. Nous, les soldats canadiens, saluons aujourd'hui l'illustre et noble représentant de la belle France et de sa victorieuse et héroïque armée. ”

“ Ces paroles sont à retenir à l'heure où l'enthousiasme provoqué par les alliances de la guerre tend à se nuancer des intérêts que les réalités de la paix font surgir. Le groupe impérialiste, groupe turbulent au Canada et dont le mot d'ordre est “ Crois ou meurs ”, est la cause de toutes nos discordes. Mais le temps est un grand maître et le jour n'est pas



éloigné où, tout en restant loyaux envers la couronne, les Canadiens, anglais ou français, ne reconnaîtront pas d'autre patrie que le Canada. ”

\* \* \*

Ce jour où tous les Canadiens ne reconnaîtront pas d'autre patrie que le Canada viendra-t-il jamais? Nous n'en sommes pas aussi certain que M. Lemieux. Ce que nous savons mieux, c'est que les vrais apôtres de la “ bonne entente ” sont rares. Il convient de féliciter notre honorable ami d'être de ceux-là.

**L'abbé Elie-J. AUCLAIR,**

de la Société Royale du Canada.

## Souvenirs d'enfance

(SUITE)

### II

**A**PRES un premier coup-d'oeil jeté sur la maison paternelle, il convient de parler de ceux qui l'habitaient jadis, et je veux employer pour les faire connaître le style des contes de mon enfance.

Il y avait une fois un pauvre jeune homme, né d'une pauvre famille, dans une pauvre campagne qui portait le doux nom de *Côte-des-Anges*, paroisse de Sainte-Scholastique, comté des Deux-Montagnes. Il se nommait Charles Routhier, et comme il n'y avait pas alors d'école dans sa paroisse natale il n'apprit pas à lire. Son père était cultivateur, et ce fut le seul *titre nobiliaire* qu'il pût donner à son fils.

Un jour, à la porte de l'église paroissiale, après la messe du dimanche, une jeune fille attira son attention. Il avait vingt ans, et il se demanda si elle consentirait à venir habiter la *Côte-des-Anges*. Il prit des informations, et il apprit qu'elle se nommait précisément *Angélique* et que son nom de famille était *Lafleur*. Ange et fleur à la fois, quel idéal pouvait mieux inspirer l'amour ?

Comme on dit dans le langage populaire il *alla la voir*, et il ne fallut pas de longues fréquentations pour en venir à des propositions de mariage. Car, dans nos familles chrétiennes, l'amour n'a qu'une forme — celle du sacrement institué par Dieu lui-même, et ce sacrement n'a qu'un but — celui de donner des citoyens à la patrie et des enfants à l'Eglise de Jésus-Christ.

Les fleurs de leur printemps d'amour ne se fanèrent pas sans donner leurs fruits, et, quand il fallut agrandir le foyer domestique, mon père quitta la *Côte-des-Anges* et vint se fixer aux bords du lac des Deux-Montagnes.

C'est là qu'il bâtit la maison en pierre blanche que j'ai décrite, laquelle plus tard devint trop étroite, quand la famille compta douze enfants comme celle du patriarche Jacob.

J'étais parmi les derniers-nés. Je n'avais que six ans lorsque je fis pour la première fois connaissance avec la mort. Mon plus jeune frère en avait quatre et j'avais pour lui l'attachement le plus tendre. Il était beau, aimable, spirituel. Nous étions inséparables dans nos jeux d'enfant aux bords du lac.

Un jour, la vague nous apporta sur la grève une carotte bien lavée qui nous parut appétissante. Elle avait trois racines que je pris pour moi. J'en donnai le tronc à mon petit frère, bien sûr que c'était la meilleure partie. Il n'en mangea que la moitié, pendant que j'avalais mes trois racines, et il en jeta le reste à l'eau, en me disant : " Elle n'est pas bonne cette carotte. " Je fus de son avis que les carottes du jardin étaient meilleures et nous retournâmes à la maison, car c'était bientôt l'heure du dîner.

Une demi-heure après nous mangions notre soupe ensemble, lorsque Joseph se plaignit de grandes douleurs dans les intestins. Il alla se coucher et ses souffrances devinrent intolérables. Un quart-d'heure après, j'étais pris du même mal. Qu'était-ce que cette maladie soudaine et si douloureuse ? — Personne ne le devina dans la famille et l'affliction devint inquiétante.

Notre voisine arriva et demanda si nous n'aurions pas mangé quelque fruit empoisonné. Je me rappelai alors notre aventure de la grève et je la racontai. Ah ! malheureux en-

fants, dit la voisine, c'est une *carotte à Moreau* que vous avez mangée! C'était la première fois que nous entendions ce nom.

Il n'y avait pas de médecin dans la paroisse. Mais on savait que le lait était un contre-poison et l'on eut recours à ce traitement. Hélas! il était déjà trop tard pour mon petit Joseph. Il avait l'écume à la bouche et il pouvait bien difficilement l'ouvrir pour ingurgiter un peu de lait. Il avait des convulsions qui lui arrachaient des cris de douleurs. Couché dans la chambre voisine, je souffrais moi-même atrocement.

Ma mère, mes soeurs, toute la famille étaient dans la désolation. Bientôt je perdis connaissance, et pendant une partie de la nuit ma mère et mes soeurs nous disputèrent à la mort. Quand le soleil du matin pénétra dans ma chambre, il y ramena la vie.

Ma première parole fut de demander comment allait mon bien-aimé petit frère. — " Viens le voir ", me dit ma soeur, et je la suivis au salon. Il paraissait dormir, enveloppé dans un blanc suaire, les mains croisées sur un crucifix d'ivoire.

Je fondis en larmes, et ma soeur me dit: " Ne pleure pas, il est au ciel! " Longtemps je le regardai, espérant toujours qu'il allait rouvrir les yeux et sourire. C'était hier qu'il était plein de vie, il ne pouvait pas être mort pour toujours. Le grand mystère surpassa mon intelligence.

Mon grand lac garda comme moi le deuil de mon aimable compagnon qui ne revint plus jamais se baigner dans ses eaux limpides et se reposer à l'ombre de ses grands arbres.

### III

Plusieurs années se passèrent. La famille continua de se multiplier. Pendant que mes frères aînés et mes soeurs se mariaient, je commençai à fréquenter l'école primaire. C'était

une très petite maison bâtie au bord d'un grand bois de noyers. Le bois existe encore, mais la maison est disparue depuis mon enfance. Je me souviens que nous faisions souvent la classe dehors, pendant l'été, et que les cartes de géographie étaient suspendues aux arbres. Je trouvais cela charmant, car nous voyagions ainsi, d'un arbre à l'autre, d'Europe en Asie.

L'année suivante, l'instituteur épousa ma soeur et il alla faire l'école à ce qu'on appelait la *Côte-Double*. J'allai vivre avec lui pour continuer mes classes et ce premier éloignement de la maison paternelle me causa un grand chagrin. Mes frères continuèrent à travailler sur la terre, mais ne réussirent pas à s'enrichir. S'il y en a qui ne sont pas entrés dans le royaume des cieux, ce ne fut pas à cause de l'argent. Je n'en connais pas parmi eux qui aient servi à la fois Dieu et Mammon.

Mon vieux père n'a jamais su ce que c'était que la spéculation et il n'a pas pu apprendre à ses descendants ce qu'il n'a jamais su lui-même.

Pour suppléer au revenu de sa terre, qui était insuffisant, il a essayé du commerce de bois. Mais il a appris à ses dépens, chaque année, qu'il y a beaucoup de rapides à franchir dans la rivière Ottawa ! Ses radeaux semblaient préférer les écueils aux eaux courantes. Dans la famille, nous avons gardé surtout les plus tristes souvenirs du rapide de Carillon. C'est toujours là que les radeaux de mon père venaient échouer avec nos espoirs de fortune ! Chaque année, mon père y passait des mois à rassembler ses *cageux* dispersés, comme un général rassemble ses soldats survivants après une bataille malheureuse.

De la Gatineau à Lachine, la quantité du bois coupé pendant l'hiver diminuait toujours, et les intérêts des capitaux

avancés par le *fournisseur* de Lachine s'accumulaient à vue d'oeil. Les règlements de compte, après la vente du bois à Lachine, accusaient toujours un déficit. Mon père recommençait chaque année avec des espérances qui n'étaient jamais réalisées.

“C'était si agréable, me disait le *fournisseur*, des années après, de faire des affaires avec votre père. Il était si honnête, si large et si désintéressé. Surtout ce n'était pas un *profiteur*.”

Pendant plusieurs années mon père s'avisa aussi de tenir une maison de pension. C'était très commode pour les hommes d'affaires et les touristes de ce temps-là de trouver sur leur chemin cette maison confortable où l'on mangeait si bien et à si bon marché! Je me souviens surtout que notre maison était le refuge de nuit des *quéteurs* de toute la contrée. Souvent, ailleurs, on les repoussait, mais ils trouvaient toujours chez nous l'hospitalité. Evidemment, ce n'est pas ainsi qu'on fait fortune.

Pour remplir les vides dans ses finances, mon père avait trouvé dans la paroisse voisine — Saint-André-d'Argenteuil — un capitaliste anglais des plus aimables, qui descendait peut-être de quelque juif. Sa bourse était toujours ouverte et il permettait à mon père d'y puiser à volonté, moyennant un intérêt de quinze pour cent qui s'ajoutait au capital à chaque échéance.

Ni le commerce du bois éparpillé dans les rapides de l'Ottawa, ni les pensionnaires à soixante sous par jour, ni les *quéteurs* hébergés pour l'amour de Dieu ne purent jamais payer les arrérages d'intérêt. La dette s'accumula jusqu'à égaler le produit probable de la terre paternelle vendue en justice, et alors le prêteur complaisant en exigea le paiement.

Ce fut un des grands chagrins de ma vie de voir le toit natal passer en des mains étrangères. Mais lorsque bien des années après j'allai le revoir, je fus heureux de constater que les nouveaux propriétaires y gardaient fidèlement un souvenir mêlé de vénération pour mon vieux père. Je fus particulièrement touché de certaines paroles de la propriétaire. Je lui exprimais ma surprise de trouver encore debout le four que mon père avait construit près de la maison, plus de cinquante ans auparavant, et je lui demandai s'il servait encore. — "Oh ! non, me dit-elle, il y a longtemps que nous ne nous en servons plus. Mais nous continuons de l'entretenir. Nous le conservons comme un *souvenir* ou comme une *relique* de votre vieux père." — "C'est un beau sentiment, lui dis-je, qui fait honneur à votre bon cœur, et je vous en suis reconnaissant. — Mais, dites-moi, il y avait autrefois au bord de l'érablière, qu'on appelait aussi la *sucrerie*, deux pins qui m'étaient particulièrement chers. Ils étaient grands et droits comme des sentinelles faisant la garde à l'entrée de la *sucrerie*. A leurs pieds, le gazon était bourré de leurs aiguillettes aromatiques et formait un tapis soyeux, aussi épais qu'un tapis de Perse. Rien n'était plus doux que le bruissement léger de leur feuillage dans le vent. Ils ne chantaient pas la même chanson que les autres arbres. L'ombre qu'ils donnaient était plus épaisse et plus rafraîchissante, et dans les chaleurs de l'été on dormait délicieusement à leurs pieds. Que sont-ils devenus?" — "Ils sont dans la grange, me répondit ma vieille amie." — "Comment ? Dans la grange !" — "Oui, regardez le pignon ouest de la grange : le lambris en est presque neuf. C'est là que sont vos deux pins transformés en belles planches." — "Je ne puis pas vous blâmer, ils ont rempli leur mission et sont devenus plus utiles en mourant. En dira-t-on autant de nous-mêmes quand nous serons sortis de ce monde ? Aurons-nous été du bois dont on fait les saints ? Serons-nous des ornements

dans la construction de la Jérusalem céleste?"—"Et mon beau cerisier d'automne, qui était ici au bord du chemin, y a-t-il longtemps qu'il est mort?"—"Une dizaine d'années, je crois. Il avait au moins quatre-vingts ans. Quelle abondance de fruits il produisait chaque année!" — "Oh! oui, il était très riche et généreux. Il n'était pas le mauvais riche de l'Evangile. Il nourrissait à la fois les oiseaux, les passants et la famille."—"Voyez le rejeton qu'il a laissé. Il a déjà vingt-cinq pieds de hauteur."—"Oui, mais il est pauvre en fruits. C'est un *décadent*. J'espère que nous ferons mieux que lui :

Nous ne connaissons pas tous les secrets des choses,  
 Mais l'espérance vaut mieux que les temps passés  
 Et quand peut-être Dieu nous dira : c'est assez !  
 Nous aurons sù durer plus que durent les roses !

(À SUIVRE)

**A.-B. ROUTHIER.**

---



# Le Canada d'autrefois (1608-1840) <sup>1</sup>

## LE RÉGIME DE LA TUTELLE COLONIALE

**T**OUTE l'histoire du Canada, tant qu'il fut en tutelle, se résume dans un mot bien français. Ce fut une lutte,<sup>2</sup> lutte tenace, lutte constante. Aucun récit peut-être n'éclaire davantage la vérité de cette réflexion de Joseph de Maistre: " Les nations ne s'aiment pas. " C'est aussi l'un des étonnements de l'historien de constater que la population essentiellement agricole du pays ait passé son temps les armes à la main. Pourtant la réalité est là.

---

<sup>1</sup> L'un de nos collaborateurs à la *Revue canadienne*, M. le chanoine Chartier, vient d'être appelé à donner, à l'Institut catholique de Paris, une série de conférences sur le Canada français. Voici comment il entend procéder. D'avril à juin, M. le chanoine donnera dix conférences. Dans les deux premières, comme introduction, il parlera du *Canada d'autrefois* (1608-1840) et du *Canada d'hier et d'aujourd'hui* (1840-1914). Ce sera, en un raccourci substantiel, toute l'histoire de notre Canada qu'il racontera à ses auditeurs parisiens. Ces deux premières conférences seront suivies de sept autres où M. Chartier, après une étude ethnologique sur notre race (3<sup>e</sup> conférence), s'efforcera de préciser son triple caractère (la langue—4<sup>e</sup> conférence; la littérature—5<sup>e</sup> conférence; les moeurs—6<sup>e</sup> conférence) et aussi la triple influence que nous avons subie (la situation économique, politique et nationale—7<sup>e</sup> conférence; l'enseignement libre et chrétien—8<sup>e</sup> conférence; la religion catholique, la paroisse—9<sup>e</sup> conférence). Enfin, dans une dernière conférence—la 10<sup>e</sup>—M. le chanoine étudiera l'avenir du Canada, en particulier du Canada français, et il dira quel rôle il estime que la France doit tenir à son sujet..

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance de la mission d'honneur qu'on a confiée à notre ami et si dévoué collaborateur. Il est parti pour Paris, de Montréal, le 25 mars. Sa première conférence dû être donnée, à l'Institut catholique de Paris, le 12 avril. M. le chanoine a bien voulu nous autoriser à en publier le texte, à l'heure même, à peu de chose près, où il prend la parole dans cette salle de l'Institut qu'il a fréquentée naguère comme élève. Nous l'en remercions très sincèrement. — E.-J. A.

<sup>2</sup> Sur ce caractère de notre existence primitive il faut lire la première partie d'une conférence sur *La nationalité canadienne-française* (Hon. Thomas Chapais, *Discours et conférences*, vol. 1).

## I

## LA TUTELLE FRANÇAISE

(1608-1760)

Sous le régime français par exemple, de 1608 à 1760, le Canada fut l'enjeu du conflit qui met perpétuellement aux prises deux races faites pour s'entendre, puisqu'elles sont de même lignée. Chaque prise de corps entre Français et Anglais eut sa répercussion sur le sol lointain de la Nouvelle-France.

## 1. LA LUTTE CONTRE LA CONQUÊTE ANGLAISE

Dès 1628, vingt ans après la fondation de Québec, Kertk entreprend, au nom de son roi, de mettre la main sur " le plus beau joyau de la couronne de France ". Il ne l'eut pas plus tôt saisi qu'il dut le rendre. Le traité de 1632, conclu à Saint-Germain-en-Laye, restituait à la France sa colonie perdue.

L'Angleterre n'abandonna point pour cela ses ambitions. En 1690, William Phipps braquait sur les remparts de Québec la gueule de ses canons. La fière attitude de Frontenac, qui lui répondit " par la bouche " des siens, força l'héritaire ennemi à retraiter une fois encore. <sup>3</sup>

Walker, un autre de ses représentants, ne fut pas plus heureux. Avec une flotte considérable pour l'époque (1711), il descend, protégé par la brume, le fleuve géant. L'avantage

---

<sup>3</sup> Myrand (Ernest) : *Sir William Phipps et la bataille de 1690.* — *L'Association catholique* (15 mars 1904) considère toute cette période comme un drame en trois actes : " exploration du pays, jusqu'en 1635 ; prise de possession des âmes par l'évangélisation, jusqu'en 1670 ; achèvement de l'empire français dans l'ouest, jusqu'en 1682 ".

sur lequel il avait compté fait l'instrument même de sa perte. Egarés et disjoints, ses vaisseaux allèrent pitoyablement échouer sur les récifs de l'Ile-au-Oeufs. Le héros croula, moins encore dans les rafales de la tempête que sous les quolibets et les chansons. <sup>4</sup>

La ténacité britannique ne pouvait aboutir toujours à de pareilles défaites. A partir de 1710, la France eut sa "maison en feu"; il ne lui était plus guère loisible de s'occuper des "écuries". De son côté, par le traité d'Utrecht, l'Angleterre avait conquis l'Acadie, la clé même de la colonie. Celle-ci, privée de secours, souffrant de divisions intestines, pressée par l'Anglais qui obstruait la route de la France, négligée par la métropole "qu'on lui ferme comme à dessein", <sup>5</sup> aurait pu demander grâce. Elle ne le voulut pas. Malgré sa défaillance, elle se dressa courageusement et demeura debout pendant toute la guerre de Sept Ans (1754-60).

La fin de cette guerre marquait l'heure de sa chute. La colonie, dépourvue d'appui, privée surtout de ce Montcalm qui lui inspirait "l'illusion du courage", chancela et tomba enfin aux pieds de son vainqueur. La victoire de Carillon (1758) avait été le dernier éclat d'une gloire défaillante. Le 18 septembre 1759, après la victorieuse défaite des Plaines d'Abraham, et le 8 septembre 1760, après l'inutile victoire de Sainte-Foye, le glas de la Nouvelle-France retentit à deux reprises. Le 10 février 1763, les signataires du premier traité de Paris enfonçaient un clou qui serait le dernier, croyait-on, dans le cercueil de la race française en Amérique.

Pourquoi une endurance et une résistance d'un siècle et demi aboutissaient-elles à un pareil désastre? L'histoire a depuis longtemps expliqué les causes de cet échec politique.

---

<sup>4</sup> Hugolin (Père) : *Le naufrage de l'Ile-aux-Oeufs*.

<sup>5</sup> Crémazie a symbolisé dans son *Vieux soldat de Carillon* les victimes des dédains de la cour.

Elle a enregistré d'abord, et malgré leurs services intermittents, l'échec lamentable des Compagnies de commerce ou de colonisation. Qu'il s'agisse de celle de Rouen ou des Marchands (1613-22), de celle de Montmorency (1622-26), de celle de la Nouvelle-France ou des Cent-Associés (1627-34), de celle des Habitants (1645-64), de celle des Indes Occidentales (1664-74), son verdict est le même. Leurs membres, trop occupés à s'enrichir par la traite des pelleteries, oublièrent de protéger par une population dense et de solides fortifications les points les plus exposés du pays. L'ennemi, trouvant la porte mal verrouillée, pénétrait sans encombre à l'intérieur.

Il s'y heurtait à un peuple à peine organisé, déchiré par les dissensions intestines, épuisé par les guérillas iroquoises. Champlain avait rêvé d'attacher à la colonie, par un pacte de bonne amitié, les tribus indiennes. Toutes, à l'exception de celles des Hurons et des Algonquins, prêtèrent main forte à l'adversaire. Elles ne l'appuyèrent pas directement ; mais, par leurs incursions répétées, elles occupèrent tellement les Français que la colonie se trouva désemparée quand arriva pour de bon l'ennemi du dehors. Les combats contre les Iroquois, ceux en particulier de 1641 à 1667, constituent l'un des chapitres les plus sanglants de l'histoire de la France en Canada.

Si encore la colonie, menacée par des adversaires de l'extérieur et du dedans, avait connu dans son propre sein la paix et l'unité ! Malheureusement, il y germait un virus dont les atteintes allaient peu à peu causer sa mort. Vers 1720, déjà, le type originel du Français a subi une transformation. Deux groupes se dessinent. L'un, le Canadien, songe à sa nouvelle patrie d'abord, à la métropole ensuite. Pour l'autre, la France est tout, le Canada, un pays fait " de quelques arpents de neige ". Ce double caractère produit ce qu'on a

appelé le conflit du préjugé colonial et du préjugé métropolitain. <sup>6</sup> Disons, tout aussi justement peut-être, qu'il marque l'opposition entre le point de vue français et le point de vue canadien. <sup>7</sup> La tension devint si aiguë que l'on vit le chef militaire et le chef politique du pays, à l'heure la plus décisive pour sa destinée française, dressés l'un contre l'autre la lance en arrêt. Le duel Montcalm-Vaudreuil n'est pas la lutte de deux hommes, mais celle de deux esprits, de deux groupes, disons presque de deux peuples.

## 2. LA LUTTE CONTRE LA BARBARIE INDIENNE

Ces causes accidentelles ne suffisent pas à expliquer, à elles seules, l'insuccès où aboutit tant de vaillance. Si l'effort de nos soldats ne fut point couronné par la victoire, la raison vraie doit être cherchée ailleurs. Pour les pionniers d'une civilisation, et d'une civilisation catholique, l'effort militaire ne pouvait être la fin, mais le moyen. Ce qui paralysa le succès de la prise d'armes, c'est que les meilleures énergies de ces pionniers se dépensaient dans une bataille religieuse et sociale tout ensemble, dans la lutte contre la barbarie. Supprimer cette barbarie, c'était le vrai but de nos pères. Ils allaient au Canada non pour abattre des retranchements ou repousser des agressions, mais pour détruire des superstitions; pour établir des foyers, non des comptoirs; pour conquérir des âmes, non des terres.

Ce but, les rois de France l'avaient indiqué dans les commissions qu'ils donnaient à leurs envoyés. François I, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV eurent tous l'intention, exprimée par le premier dans les instructions qu'il remettait à Cartier

---

<sup>6</sup> Chapais (Hon. Thomas) : *Montcalm*, préface.

<sup>7</sup> Groulx (abbé Lionel) : *La naissance d'une race*, pp. 244-245.

le 17 octobre 1540, de " convertir les sauvages ". Champlain, le fondateur de Québec, estimait que " le salut d'une seule âme vaut plus que la conquête d'un royaume ". Maisonneuve, le fondateur de Montréal, Lavolette, le fondateur des Trois-Rivières, ne pensaient pas autrement. Seul d'ailleurs l'instinct bien français du prosélytisme catholique peut expliquer les promesses accomplies, à l'origine surtout, sur le sol d'Amérique. Seul même il excuse ce qui, du point de vue humain, fut la plus grande erreur de la race, la diffusion de ses forces à travers les forêts du Nouveau-Monde.

Aussi bien, si les premiers explorateurs couraient les aventures, ils y étaient poussés par un souffle inspirateur. Quelques-uns n'ambitionnaient que la gloire personnelle; la plupart portaient plus haut leurs visées. Si tous ne songeaient pas à gagner à Dieu les âmes frustes des païens, tous du moins rêvaient d'annexer les tribus à la grande famille des civilisés. Ce mobile supérieur fait pardonner leurs extravagances. Tout en paralysant l'oeuvre de la colonisation, leurs voyages de découverte ouvrirent une arène à des activités qui se seraient autrement, et peut-être plus mal, dépensées.

Pourtant, la colonisation ne fut pas un échec complet. Un dicton prétend que " le Français n'est pas colonisateur ". Ce dicton, l'un de vos historiens l'a bien montré,<sup>8</sup> il serait souverainement injuste de l'appliquer aux Français du Canada. De tous les éléments qui concourent au succès d'une entreprise coloniale, un seul leur a manqué. Ils ont découvert et exploré le pays canadien. La douceur, plus que la force, leur a assuré l'emprise sur les indigènes. Les meilleures familles de la mère-patrie ont peuplé les espaces incultes. L'exploitation de ces vastes déserts fut des plus fructueuses.

---

<sup>8</sup> Hanotaux (Gabriel) : *La France vivante*, p. 1, ch. 2.

L'organisation de la défense eût été excellente, s'il y avait eu assez d'hommes pour la soutenir. " Ce qui a manqué ", sou- tient avec raison monsieur Hanotaux, " c'est l'esprit de suite et l'esprit de sacrifice à l'égard de cette famille lointaine. "

Malgré cela, voyez quelle oeuvre solide nos pionniers ont accomplie, par l'initiative surtout de l'actif, vigoureux et in- telligent Talon.<sup>9</sup> Ils ont créé, ils ont perpétué ce type du défricheur canadien, dont l'endurance au travail et l'audace devant le danger font le désespoir, aujourd'hui encore, de ses voisins moins entreprenants. Ils ont surtout planté dans le terroir canadien, avec des racines aussi profondes que celles de l'érable son symbole, une race pacifiquement envahissante. Les Indiens disent toujours de ses fils, comme les Orientaux, de ses pères : "Ceux-là, nous les aimons; ce sont des Français."

Ce sont surtout des apôtres. " Le Français est essentielle- ment prosélyte. Il faut qu'il s'empare des âmes. S'il ne les conquiert pas à Dieu, il les livre au démon. " Cette parole — ou son équivalent — de Joseph de Maistre est presque le rac- courci de l'histoire de France. La nôtre, de 1608 à 1760, est avant tout le récit des progrès de l'évangélisation. Quelle théorie conquérante que celle de nos missionnaires, jésuites ou récollets, sulpiciens ou prêtres des missions étrangères ! Quel zèle que celui de nos premiers évêques surtout, des de Laval et de Saint-Valier, et de leur clergé ! Celui-ci adminis- tre des paroisses plus étendues presque toujours que le plus grand diocèse de France. Les pontifes, eux, dressent partout les clochers d'argent surmontés du coq gaulois. Le Canada devient un temple immense aux multiples et pieuses chapel- les.<sup>10</sup> Pendant que les fidèles y prient pour la conversion des

<sup>9</sup> Chapais (Hon. Thomas) : *L'intendant Talon*, Québec, 1908.

<sup>10</sup> Tableau des missions, 1615-65 (F. E. C. : *Histoire du Canada*, cours supérieur, pp. 146-150).

sauvages, les missionnaires prêchent les enfants des bois de leur exemple plus encore que de leur parole.

On a pu leur reprocher, <sup>11</sup> avec un semblant de raison, de n'avoir pas entouré leur apostolat de toutes les garanties matérielles de succès. Personne n'a jamais mis en doute leur dévouement absolu à la cause des âmes, leur courage à affronter la mort pour assurer, par l'effusion féconde de leur sang, la diffusion du règne de leur unique maître, Jésus-Christ. C'est d'eux qu'un protestant écrivait, dans cette langue étrangère à la sienne, ce bel éloge : " Le Canada français et les influences françaises au Canada se sont résignés à faire la part des différences fondamentales de civilisation et à laisser l'Indien sortir lentement de son état barbare sous une impulsion plutôt religieuse que civile... Les pionniers catholiques de la Nouvelle-France n'ont jamais vu dans l'Indien autre chose que ce que leurs successeurs y voient encore aujourd'hui, c'est-à-dire que l'Indien a une âme à sauver. L'amener à changer sa religion naturelle pour les conceptions si complètes du catholicisme, tel fut toujours le but des admirables et sublimes sacrifices qui illuminent d'une auréole si brillante les pages de l'ancien régime. " <sup>12</sup> Nous aurons à démontrer plus tard qu'ils atteignaient aussi ce but par un autre chemin, celui de l'instruction.

Nous venons de parcourir les terrains divers où vos envoyés livrèrent à la barbarie cette lutte tenace et constante. Celle-ci ne fut point bornée aux limites du Canada actuel. La Nouvelle-France comprenait alors, avec la région devenue plus tard les Etats-Unis, une étendue presque égale à l'Eu-

---

<sup>11</sup> Sulte (Benjamin) : *Revue canadienne*, octobre 1917, janvier 1918 (cf. sur les sulpiciens, *ibid.*, mars 1912).

<sup>12</sup> Clarke (John) : *Revue canadienne*, mars 1912, pp. 236, 238.



rope et à l'Afrique réunies. Eh bien ! l'action de vos explorateurs, de vos colons, l'activité de ces apôtres de la foi et de la culture intellectuelle, s'exercèrent dans la majeure partie de ce domaine. Un écrivain américain vient d'établir,<sup>13</sup> à la suite de l'ancien président de la république,<sup>14</sup> que les Frères gris et les Robes noires (les récollets et les jésuites), les coureurs de bois et les aventuriers de l'ouest, ont eu une influence profonde sur la formation morale et sociale de son pays. Les traits qui différencient de l'anglais le caractère américain lui viennent des Français. L'auteur conclut la démonstration de ce phénomène psychologique par cet hommage ému à l'adresse de la France : " Par la bravoure et la foi de ses enfants, la France a conquis la vallée du Mississipi sur un passé d'un million de siècles. Par des héroïsmes ignorés, elle l'a faite sienne et l'a gardée pendant un siècle sous sa domination. Bien que, nominalement, elle n'ait plus aucun droit de propriété sur son territoire, elle conserve du moins le droit de toucher encore une sorte d'arriéré de fermage, le droit de partager les fruits des vertus humaines qu'elle y avait semées jadis. Ce droit-là, le temps jamais ne pourra ni le lui enlever ni l'obscurcir ; il ne saurait qu'augmenter. La vie sociale et industrielle qui s'est développée dans la vallée du Mississipi a, soit par une simple coïncidence, soit par une action directe, un caractère tout particulier qui la distingue des autres parties de l'Union. Elle a pour arrière-fond l'épopée française, et l'influence qu'exerce un tel passé commence à se faire sentir même en dehors de la vallée. Car, bien que le présent semble n'en avoir rien conservé, ni dans ses traits ni dans son langage, j'ai toujours pensé que la consécration des routes et des rivières par les explorateurs et les prêtres

---

<sup>13</sup> Finley (James) : *In the Heart of America*, 1919.

<sup>14</sup> Roosevelt (Théodore) : *The Winning of the West*.

français, lesquels étaient aussi désintéressés dans leurs recherches que le sont les savants d'aujourd'hui, pouvait bien avoir, en vertu d'un mécanisme subtil, un pouvoir analogue à celui des substances catalytiques, qui opèrent des miracles dans la nature, bien qu'elles demeurent hors de la portée du savant."

Quand donc, en 1760, le drapeau de France " *déploya* son aile et repassa les mers ", le Canada gardait partout la trace de son passage. Il la garda longtemps, il la garde encore, il la gardera toujours. Le coq gaulois n'aura pas de sitôt fini de chanter à la pointe des clochers d'argent. Même s'il devait cesser, ce sera toujours l'un des phénomènes intéressants de notre commune histoire que la survivance au Canada, sous le régime anglais et depuis cent-soixante ans, de la race française, que le mélange heureux dans les mêmes âmes d'une fidélité sans bornes à la France et d'une loyauté parfaite à la couronne britannique.

## II

### LA TUTELLE ANGLAISE

(1760-1840)

A première vue, la dernière partie de cette assertion, mise au compte des vaincus de 1760, peut sembler dérisoire. Nous l'avons dit : toute l'histoire du Canada, au temps du régime colonial, se caractérise par la lutte. La période de 1608 à 1760 se réduit à un double conflit : celui de la civilisation française contre la barbarie indienne, celui des troupes françaises contre les armées anglaises. C'est à une lutte encore que nous assistons, de 1760 à 1840. En permanence, les Normands venus de France y sont dressés en bataille rangée con-

tre les Normands émigrés d'Angleterre.<sup>15</sup> Comment donc parler de la loyauté des premiers?

L'éloge serait difficile à soutenir si l'on ne distinguait très nettement entre le régime anglais lui-même et ceux des Anglais qui furent chargés de l'appliquer à la nouvelle colonie d'Albion. Ennemis déclarés de ceux-ci, les Canadiens furent, dans le pays conquis par les armes anglaises et cédé par la diplomatie française, le rempart le plus solide peut-être de la couronne britannique. Leur zèle est d'autant plus admirable qu'il n'attendit pas, pour se manifester, les grâces du vainqueur et qu'il contrastait davantage avec les entreprises belliqueuses des Américains contre leur patrie d'origine.

### 1. LA LUTTE CONTRE L'ESPRIT DÉMAGOGIQUE

(1763, 1775-83, 1812-14)

Trois ans à peine s'étaient écoulés depuis que la colonie avait succombé sous les coups des soldats rouges. Les Indiens, ceux qui étaient les amis et les alliés des Français, espéraient que les diplomates atténueraient la rigueur de leur perte. Le premier traité de Paris (10 février 1763) ruina leurs espérances. Pontiac alors n'y tient plus. Chef des Algonquins de l'Ottawa, roi et maître des pays de l'ouest, il réunit 56,000 guerriers. Vous croyez que les Canadiens, heureux de travailler à la restauration du régime français, vont appuyer en masse le rebelle? Le 31 octobre 1763, le chevalier

---

<sup>15</sup> M. Chapais a superbement résumé (*Histoire du Canada*, vol. I, 1760-91, pp. 115-116) toute cette période dans cette phrase: "Deux politiques étaient en présence. L'une voulait unifier dans l'oppression, l'autre voulait unir dans la justice. Toute notre histoire depuis un siècle et demi démontre que celle de Masères était d'un légiste à courte vue, celle de Carleton, d'un homme d'Etat clairvoyant et sage."

Payen de Noyan signifie à Pontiac que " les Français, la paix étant signée, ne sauraient seconder son soulèvement " et lui conseille amicalement de déposer les armes.<sup>16</sup> Le major Gladwin constate dans son journal, le 8 juillet précédent, qu'il doit sa longue résistance aux Canadiens. Ainsi donc, trois ans après la conquête et l'année même de la cession, les Canadiens ne se contentèrent pas de garder, en faveur de l'étranger leur roi et contre leurs propres alliés, une respectueuse neutralité. Ils allèrent jusqu'à offrir leur fidélité comme un rempart à la royauté anglaise menacée dans son domaine nouveau.

La première invasion américaine, de 1775 à 1783, leur fournit l'occasion de faire davantage. A l'ouverture du parlement en décembre 1792, M. de Lotbinière déclarait: " Rappelez-vous l'année 1775. Ces Canadiens, qui ne parlaient que français, ont montré leur attachement à leur souverain de la façon la moins équivoque. Ils ont aidé à défendre cette province. Cette ville, ces murailles, cette chambre même ont été en partie sauvées par leur zèle et par leur courage. On les a vu se joindre aux fidèles sujets de Sa Majesté et repousser des assauts que des gens, qui parlaient bien bon anglais, faisaient contre cette ville. " <sup>17</sup> C'était, plus adouci, le mot de Fox: " *Seuls* les Canadiens (français) conserveront le Canada à l'empire. "

L'assertion reposait sur des faits. C'est bien Mgr Briand, l'évêque d'alors, qui multipliait les lettres pastorales pour

---

<sup>16</sup> Lejeune (Père Louis, o. m. i.): *Tableaux de l'histoire du Canada*, pp. 189-190.

<sup>17</sup> Avouons qu'ils ne le firent pas tous de gaieté de coeur. Il y eut une scission, aussi déplorable qu'explicable, entre notre classe dirigeante et le groupe des paysans. Les dirigeants finirent par l'emporter, à cause surtout de l'autorité de Mgr Briand (Hon. Chapais: *Cours d'histoire*, vol. I, pp. 192-208).

encourager ses ouailles à l'enrôlement et pour blâmer les réfractaires. Son clergé déclarait (1776), en réponse aux invites de Franklin et du Père Carroll, " ne pouvoir pas enseigner que la neutralité est compatible avec les devoirs envers le gouvernement établi ". Jean-Baptiste Bouchette et ses compagnons, de Niverville, de Lanaudière et Boutillet, faisaient franchir au gouverneur Carleton, après la chute de Montréal, les patrouilles ennemies. Michel Blais et M. de Beaujeu, avec 80 hommes, tinrent longtemps en échec, à Lévis, le parti américain. Dans la nuit du 31 décembre 1775, Chabot et Dambourgès le Balafgré, Charland, Marcoux, Dumas, Lamothe, Papineau, et d'autres assuraient le salut de la colonie. Ils repoussaient une surprise de Montgomery, tombé cette nuit-là dans ses propres filets. A tous ces hommes l'idée n'était même pas venue, comme aux 800 commerçants de la ville de Québec, de s'enfuir sur l'île d'Orléans pour rentrer après la victoire et crier : " Vive le roi ! "

Les Canadiens ne se sauvèrent pas davantage en 1812-14, lors de la seconde invasion américaine. A l'occasion de cette seule guerre, Mgr Plessis, un évêque bien canadien puisqu'il est né à Montréal, publia dix-huit mandements, qui tous prêchent la fidélité au drapeau anglais. La liste des pensions que le ministère, en 1875, servit aux vétérans, est couverte de noms canadiens. La seule paroisse de la Baie avait fourni soixante recrues. Le comté d'Yamaska comptait, à lui seul, trente-trois survivants.<sup>18</sup> A Châteauguay,<sup>19</sup> le colonel de Salaberry couvrait de gloire la race entière en triomphant de l'ennemi avec un homme contre cinq. Dans l'ouest,<sup>20</sup> Por-

<sup>18</sup> Bellemare (abbé) : *Histoire de la Baie-du-Febvre*.

<sup>19</sup> Sulte (Benjamin) : *La bataille de Châteauguay*.

<sup>20</sup> Tassé (Joseph) : *Les Canadiens de l'Ouest*.

lier, Brisebois, Saint-Germain et les deux frères Rolette se distinguaient par des prises audacieuses. Si les Indiens Sacs et Renards entrèrent dans la lutte en faveur de la métropole, ce fut, au témoignage du capitaine de Peyster, l'influence de Gaultier qui les y détermina. De même le colonel Dickinson dut à Rainville l'intervention des Sioux. Aussi, par l'entremise de Mgr Plessis, <sup>21</sup> le gouverneur général, sir Georges Prévost et le souverain lui-même exprimèrent-ils leur chaleureuse approbation de la conduite tenue par le clergé catholique et la population française. Ces témoignages préludaient aux félicitations que la reine Victoria devait transmettre à ces mêmes Canadiens français, lorsqu'en 1861, lors de l'affaire du *Trent*, ils s'étaient empressés de défendre la métropole menacée chez eux pour la quatrième fois. <sup>22</sup>

De pareilles attestations vengent le groupe franco-canadien de toutes les attaques de *déloyalisme*. Elles apparaissent plus éloquents encore si l'on se rappelle qu'à la date de 1812 cinquante années de régime anglais n'avaient guère affermi l'emprise de la couronne britannique sur le pays. Songeons surtout que, depuis 1791, en particulier, les Anglais de la colonie semblaient s'ingénier à faire prendre en un profond dégoût l'administration nouvelle.

## 2. LA LUTTE CONTRE LA PERSÉCUTION POLITIQUE (1760-1840)

La conséquence fut que les Canadiens, si ardents à défendre la couronne attaquée, vivaient en assez mauvaise intelligence avec les officiers préposés par elle à la direction des services. Leur sympathie n'était pas plus marquée pour les

<sup>21</sup> Voir ses mandements des 6 octobre 1812 et 8 octobre 1813.

<sup>22</sup> Une cinquième occasion fut fournie par l'invasion des Fénéiens en 1866 et 1870. Les Canadiens coururent en masse à la frontière.

émigrés du Royaume-Uni, non plus que pour les *loyalistes* venus de l'est américain. Comme la période française, celle de 1760 à 1840 fut donc une lutte, mais non plus contre la conquête anglaise, la barbarie indienne ou la démagogie américaine. De l'aveu même d'historiens et d'orateurs anglais et anglo-canadiens, ce fut le corps à corps d'un groupe traditionnaliste avec un élément perturbateur, de vaincus pacifiques avec des conquérants provocateurs, d'un peuple d'habitants avec une poignée d'aventuriers.

Le conflit ne se déclara pas tout de suite. Quand on étudie de près la courbe suivie par notre histoire coloniale depuis la conquête, on constate qu'elle se marque par une double évolution. Si, de 1791 à 1840, nous nous sommes acheminés vers l'absorption, de 1760 à 1791 nous avons marché dans la voie de la liberté. Il n'est, pour s'en rendre compte, que de dépouiller les documents publics.

A) La conquête de la liberté religieuse et civile (1760-1791)

Voyons les régimes que nous avons subis pendant les trente premières années de l'administration anglaise.

Murray tempère si bien les rigueurs de la désorganisation initiale qu'il doit aller rendre compte à Londres de ses procédés trop bienveillants. Le régime dit militaire, de 1760 à 1764, l'est si peu que les Canadiens pouvaient écrire au roi, en 1773 : " Loin que nous ayons ressenti, au moment de la conquête, les tristes effets de la captivité, on nous laissa en possession de nos lois et coutumes. Le libre exercice de notre religion nous fut conservé et confirmé par le traité de paix, et nos anciens citoyens furent établis les juges de nos différends civils. Nous n'oublierons jamais cet excès de bonté." <sup>23</sup>

---

<sup>23</sup> Sulte (Benjamin) : *Le régime militaire de 1760-64.*

Le gouvernement civil, de 1764 à 1774, marque le premier pas vers le gouvernement représentatif. Murray s'autorise alors de ses instructions (art. 2 et 11) pour se donner un conseil personnel de sept membres et pour convoquer une assemblée des francs-tenanciers. Une deuxième avance nous est offerte par le gouvernement législatif de 1774 à 1791 : l'*acte* de Québec forme un conseil de vingt-trois membres. Enfin, l'*acte* de 1791, en ouvrant l'ère du gouvernement constitutionnel, ferme cette première évolution. Le pays est divisé en deux sections, dans chacune desquelles domine l'un des groupes nationaux. A chacune est octroyée une chambre basse, composée de 50 membres pour le Bas-Canada et de 16 pour le Haut, plus une chambre haute, où figurent 15 membres pour le Bas-Canada et 7 pour le Haut.

Quels droits civils ces constitutions politiques conféraient-elles au Canada? <sup>24</sup> La capitulation de Québec, du 18 septembre 1759, octroyait à la fois la liberté de la religion (art. 6) et celle de la propriété (art. 2). La capitulation de Montréal, le 8 septembre 1760, en garantissant la liberté religieuse (art. 27-35), y ajoutait la liberté corporelle (art. 38-41, 47) et l'usage des lois françaises (art. 42). Le traité de Paris, du 7 février 1763, confirmait du même coup la liberté corporelle (art. 3) et la liberté religieuse (art. 4). <sup>25</sup> Celle-ci était encore affirmée, onze mois plus tard (7 décembre 1763), dans les *instructions* à Murray (art. 28-33), que reproduisent en substance, en 1768, les *instructions* à Carleton. Le 22 juin 1774, l'*acte* de Québec maintient la liberté religieuse et celle de la propriété (art. 2) ; il y ajoute, à la demande des

<sup>24</sup> Cf. *Enseignement secondaire au Canada*, vol. I, p. 255.

<sup>25</sup> Cette dernière clause doit toutefois être interprétée à la lumière des *instructions* à Murray (art. 32-33) et à Carleton (art. 20-22), Cf. Pagnuelo: *Etudes légales sur la liberté religieuse au Canada*.



Canadiens eux-mêmes, la concession des lois criminelles anglaises (art. 3). Dans les secondes *instructions* à Carleton (3 janvier 1775), la liberté religieuse confirmée (art. 20-22) est fortifiée de la liberté scolaire (art. 27). Le 2 mars 1784, la loi de l'*habeas corpus* accorde à tout citoyen du Canada le privilège de la liberté provisoire. Enfin, l'*acte* de 1791 maintient une fois encore la liberté religieuse (art. 35-42).

Sans doute les *instructions royales* du 7 décembre 1763 prescrivait, dans le domaine administratif, politique et parlementaire, la prestation de quatre serments (art. 29), ceux du *test*, de suprématie, d'allégeance et d'abjuration. Les deux premiers avaient une portée religieuse, les deux autres un caractère purement politique. Mais, l'un de nos historiens l'a bien démontré, <sup>26</sup> s'ils durent être tous prêtés par les officiers de l'administration, les deux derniers seuls furent imposés au peuple. Nos pères, qui étaient catholiques avant tout, se refusèrent aux deux premiers. Les fonctions publiques leur furent donc fermées à partir de 1763. L'*acte* de Québec, en 1774, supprima cette incapacité et ouvrit aux Canadiens la voie des honneurs.

D'autre part, le second traité de Paris (3 septembre 1783) gardait sur tous les droits des Canadiens un silence prudent. On s'étonne moins de cette réserve quand on songe à l'objet essentiel de l'instrument. Il s'agissait de fixer le *status* entre l'Angleterre et son ancienne colonie d'Amérique. Pareillement, la clause 21e, de l'*acte* de 1791 exclut le clergé tant de la représentation parlementaire que de la liste des voteurs. Mais cette clause, reliquat des vieilles rancunes antipapistes, fut rappelée et abrogée en 1843 par la reine Victoria. <sup>27</sup> Que

<sup>26</sup> Chapais (Hon. Thomas) : *Nouvelle-France*, vol. XIII, avril 1914.

<sup>27</sup> Lettre à sir Charles Metcalfe (Gérin-Lajoie : *Dix ans au Canada*, c. XI, p. 210).

si tous les textes se faisaient sur la langue française, nous n'aurions guère de peine à expliquer ce mutisme dans notre quatrième leçon. Nous appuierons alors la reconnaissance implicite de sa liberté sur le silence même des documents et sur la conduite des gouverneurs à l'égard de leurs sujets français.

Cette conduite, inspirée par le large esprit des constitutions précitées, nous console de l'ostracisme dont souffraient nos nationaux, à cause de la main-mise exercée par le pouvoir impérial sur notre administration locale. Nous formions les 19 vingtièmes de la population. Cependant, le conseil de sept membres institué par Murray ne comptait qu'un seul Canadien. Celui de Carleton, composé de 23 membres, n'en comprenait que huit. Une liste des hauts fonctionnaires (fin du XVIIIe siècle) montre que cette exclusion était pratiquée dans tous les services, excepté pour quelques postes subalternes.<sup>28</sup>

Comme pour faire pardonner ces dénis officiels de justice, les gouverneurs et administrateurs multiplient les concessions personnelles. Ils publient leurs arrêtés en anglais, mais les accompagnent d'une traduction française. Ils ne perdent presque aucune occasion de protester contre leurs subordonnés anglais, " ce groupe des gens les plus immoraux que j'aie jamais connus ", écrivait Murray. D'autres, comme Carleton, célèbrent les bonnes dispositions des nouveaux sujets envers leurs maîtres, leurs vertus domestiques, surtout leur ardeur au travail et la pureté de leurs mœurs. L'un d'entre eux même, le suisse Haldimand, auquel la légende a fait une réputation injustifiée de rigueur et de sévérité, va jusqu'à souhaiter que les Canadiens s'échelonnent entre le

---

<sup>28</sup> Chapais (Hon. Thomas) : *Discours et conférences*, vol. II, pp. 169-170.

Saint-Laurent et la frontière américaine.<sup>29</sup> La différence de leur langue, de leur religion, de leurs moeurs, constitue à ses yeux la meilleure barrière contre une fusion entre les *loyalistes* du Haut-Canada et les colons révoltés des États-Unis, la meilleure sauvegarde donc de la couronne britannique au Canada. Tous les envoyés de l'Angleterre, Masères, Thurlow, Wedderburne et autres, semblent se donner le mot. Il ne faut pas, d'après eux, que l'on prive les Canadiens d'un seul de leurs droits. On aurait tort de remplacer, du moins par la violence et *ex-abrupto*, les lois françaises par le droit anglais, la religion catholique par l'anglicisme, les moeurs des paysans normands par les habitudes du *commoner* anglo-saxon. Tous, en somme, s'accordent à préparer l'affirmation qui tombe des lèvres de Fox, lors du débat sur l'acte de 1791: " Le Canada doit rester attaché à l'Angleterre par sa propre volonté: c'est le seul moyen de le conserver. "

#### B) Vers l'absorption politique (1791-1840)

Plût au ciel que ces sympathies des dirigeants eussent trouvé un écho dans les âmes de leurs employés! La période de 1791 à 1840 devait démontrer jusqu'où la haine du pape et la peur de la France peuvent pousser des esprits d'ordinaire pondérés. Ces cinquante années d'histoire ne racontent que les tracasseries sous les ennuis desquelles le groupe canadien, comme la colonie tout entière, faillit sombrer.

Parcourons les actes officiels de l'époque. Le 12 août 1801, une loi, renouvelée le 18 octobre 1818, crée l'*Institution*

<sup>29</sup> Chauveau: *Biographie de Garneau*, p. 139, note. Andrew Stuart (1822), lord Elgin (1848), et le ministre Pope reprirent plus tard la même idée (cf. *Le Devoir*, 18 et 23 juin 1913). D'après Urquhart, c'était la pensée qui guidait Pitt dans la constitution de 1791 (Globensky: *Rébellion de 1837*, à *Saint-Eustache*, p. 114, 1853).

royale pour l'avancement des sciences et supprime pratiquement la liberté scolaire. Plutôt que d'envoyer leurs marmots à cette institution protestante et antifranaise, nos mères prennent leurs marmots sur leurs genoux et leur donnent elles-mêmes les rudiments de l'instruction. Par sa conduite répressive et par son mémoire de 1811,<sup>30</sup> Craig abolit la liberté de la presse. Un premier projet d'union (21 juillet 1822) propose le retrait de tous les droits jusqu'alors reconnus. L'acte des tenures (13 mai 1825) vient du moins comprimer la liberté de la propriété.<sup>31</sup> Par les résolutions Russell (6 mars 1837), les députés perdent le droit, inhérent à toute assemblée parlementaire, d'affecter les deniers publics. L'établissement du conseil spécial (10 février 1838) enlève aux habitants cet autre droit, essentiel à tout citoyen, d'aspirer à la représentation nationale et même d'exprimer leur vote. Enfin, à la suite du rapport Durham, l'acte d'union (23 juillet 1840) fait disparaître la dualité provinciale et constitue l'unité législative (art. 3). Les deux anciennes provinces, de population fortement disproportionnée, le Bas-Canada l'emportant sur le Haut, députent chacune le même nombre de représentants (art. 12). On fusionne arbitrairement les comtés (art. 13-20). L'énorme dette du Haut-Canada retombe (art. 50-51) pour moitié sur les épaules des habitants du Bas, lesquels ne doivent rien. L'acte du commerce, de mars 1825, est abrogé et l'usage de la langue française autorisé dans les débats oraux seulement (art. 41).<sup>32</sup> Cette fois, l'asservissement est complet. Le Canada étant officiellement défrancisé,

<sup>30</sup> Dionne : *Galerie historique*, vol. I, p. 106 et pièce B.

<sup>31</sup> Voir là-dessus les résolutions de 1834, n. 56-62 (Dionne : *Galerie historique*, vol. II, pp. 188-196).

<sup>32</sup> Il faut lire sur cette clause 41e les notes de Houston : *Constitutional Documents*.

la paix va régner, semble-t-il, entre les deux groupes de la population! La prochaine leçon nous dira ce qu'il en fut.

De cette paix les deux groupes avaient grandement besoin. Depuis 1791, cinq questions les avaient continuellement tenus en arrêt l'un en face de l'autre. Deux de ces questions, nationales au premier chef, appelleront de notre part d'amples réflexions dans nos entretiens sur la langue et l'enseignement au Canada. Les trois autres étaient d'ordre politique. Dans la discussion de ces trois problèmes, où n'intervenait aucun intérêt de race ou de religion, on aurait pu s'attendre à trouver les représentants des deux groupes nationaux partagés presque également entre les deux partis parlementaires. Il arriva qu'au contraire la ligne de démarcation entre les partis politiques se confondit presque avec les différences nationales.

La première réclamation <sup>33</sup> portait, de la part des membres de l'assemblée ou chambre basse, sur la responsabilité ministérielle. Nous savons aujourd'hui ce que signifie l'expression. On ne le savait guère alors, même en Angleterre. *The king can do no wrong* — *On ne peut s'en prendre au roi personnellement des actes de la couronne*; tel est le principe fondamental de la constitution anglaise. Pour qu'il s'applique il faut que le chef de l'Etat n'agisse pas par lui-même, mais par des intermédiaires, en d'autres termes, qu'il règne mais ne gouverne pas. Il faut de plus que ces intermédiaires (exécutif ou ministère) soient subordonnés au parlement, surtout à la chambre basse. Comme les députés représentent la volonté populaire, les ministres exécutent les volontés des députés. Voilà la théorie constitutionnelle.

Or, chez nous, pendant la majeure partie de cette période,

<sup>33</sup> Groulx (abbé) : *Nos luttes constitutionnelles*, vol. III, Montréal, 1916.

le gouverneur, représentant du roi, se conduit en autocrate. Il recrute ses ministres en dehors du parti dominant à la chambre basse, en dehors même de cette chambre, et il les maintient en fonctions même quand ils n'ont pas ou n'ont plus la confiance de celle-ci. Il va jusqu'à dresser le conseil législatif comme un paravent entre son embryon de ministère et l'assemblée. La protestation devait venir. Elle vint des descendants de ceux qui, dans les Etats provinciaux de l'ancienne France, avaient appris la vraie doctrine constitutionnelle. En 1807, 1809, 1810, ils se battent si bien que, dès 1817, commence la série des concessions sur ce premier point. Lord Durham, dans son rapport de 1839, posera la question devant les autorités de Westminster. Lafontaine, en 1841, n'aura qu'à reprendre les affirmations du noble lord pour la poser, comme l'objet de la conquête suprême, à la chambre canadienne.

La subordination du ministère à l'assemblée législative a son corollaire dans le droit pour les députés d'affecter les deniers publics. C'est l'un des sens de cet autre axiôme anglais : *No taxation without representation—C'est à la députation qu'il appartient de déterminer, de voter et de dépenser les impôts*. Dans une dépêche à lord Dorchester (16 septembre 1791) <sup>34</sup> lord Dundas reconnaissait l'axiôme comme une des bases de la constitution britannique.

Ce principe, nos gouverneurs refusaient de l'appliquer au Canada. Dans ses revendications, la chambre eut en face d'elle deux ennemis à la fois : le conseil personnel du gouverneur (exécutif) et le conseil législatif. Elle ne recula pas devant la lutte. Les préliminaires de la bataille durèrent de

---

<sup>34</sup> Doughty : *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada*, 1791-1818, p. 271.

1793 à 1818. Pendant dix années ensuite (1819-1828), l'Angleterre maintint une opiniâtre résistance. Des concessions tardives de sa part marquèrent les dix années suivantes (1829-1837). Elle tenta même un coup d'autorité entre 1837 et 1840.<sup>35</sup> Mais enfin, elle dût céder devant la ténacité des nôtres, disons bien : des *nôtres*. Nous le verrons dans la période subséquente.

C'est seulement dans cette période subséquente que fut gagnée aussi la troisième cause. En 1791, la population totale d'origine française l'emportait de beaucoup sur la population totale d'extraction anglaise. Afin que celle-ci n'eût pas à subir la domination de l'autre, Pitt divisa donc le pays en deux provinces indépendantes. A partir de 1810, l'émigration du Royaume-Uni laisse entrevoir un accroissement de la population anglaise assez considérable pour lui assurer l'emprise sur tout le pays. Dès lors, celle-ci change d'avis. Elle réclame l'union, la fusion en une seule, des deux provinces.

Un premier projet (21 juillet 1822) fut écarté au dernier moment par une manoeuvre habile. Le groupe unioniste ne se tint pas pour battu. Il en prépara un autre, dont le but a été clairement défini dans le rapport Durham (1er janvier 1839) : " Quel que soit le projet adopté pour l'organisation future du Bas-Canada, *le premier objet doit être d'en faire une province anglaise.* L'administration n'en doit jamais plus être confiée à d'autres mains qu'à celles d'une population anglaise. " Et nous eûmes l'*acte* d'union de 1840. En 1822, Papineau et Neilson, présents à Londres, avaient réussi à déjouer la manoeuvre. Cette fois, les protestations de lord Wellington, d'Ellenborough et d'O'Connell ne parvinrent

---

<sup>35</sup> Groulx (abbé) : *Nos luttes constitutionnelles*, vol. II, Montréal, 1915 — cf. *Enseignement secondaire au Canada*, vol. I, p. 13.

pas à détourner le coup. Nous verrons comment, pendant la période suivante, Lafontaine tira du projet même l'arme vengeresse.

\* \* \*

Lafontaine ne fut alors qu'un continuateur. Il se fit l'écho des grandes voix qui, pendant cinquante ans, emplirent la chambre canadienne des plus vigoureuses philippiques. C'est, pour nous, l'un des spectacles les plus consolants de cette lutte prolongée de voir qu'elle fut conduite presque toujours par quelqu'un des nôtres. C'est Bédard qui, après l'avoir proposée en 1808,<sup>36</sup> imposait, en 1809 et 1810, l'étude du grand problème de la responsabilité ministérielle. C'est Papineau qui, par la vigueur de son duel avec Dalhousie jusqu'en 1827, contraignit la couronne à réserver à la chambre le partage des deniers publics. Partout et toujours, pendant ces luttes incessantes, on n'entend à peu près que des voix françaises, celles des Lotbinière, des Panet, des Quesnel, des Bourdages et des Cuvillier.

Ces voix, que réclament-elles? Elles ne demandent qu'une chose : l'application intégrale, au Canada français comme anglais, de la constitution anglaise. Cette constitution, nos hommes publics d'alors la connaissent si bien qu'ils étonnent leurs collègues anglo-saxons et leur donnent à eux, issus du pays parlementaire par excellence, de vertes leçons de parlementarisme vrai.

Que leur supériorité ne nous surprenne pas. Nos maîtres du verbe — appelons-les ainsi, malgré l'incorrection de leur langage et en justice pour le noble usage qu'ils en firent

---

<sup>36</sup> Dionne: *Galerie historique*, vol. I. — *Le Canadien*, surtout, 26 avril 1809.



— nos maîtres du verbe descendaient presque tous d'ancêtres qui avaient siégé dans les Etats provinciaux de la France d'ancien régime. Ils avaient hérité de leur ascendance le respect du régime constitutionnel et avaient appris l'art de le manier. Nés du peuple, la plupart terriens eux-mêmes, ils avaient acquis, en face des grands horizons, la passion de la parole et de la vie indépendantes. Ils étaient enfin, comme l'a écrit l'un des nôtres,<sup>37</sup> les agents d'une Providence " qui ne cesse de veiller sur les races adolescentes dont elle a voulu que le berceau fût un miracle ".

Ces hommes, comment n'eussent-ils pas été les champions infatigables du droit et de la vraie liberté ? Ils venaient de chez vous !

**Chanoine Emile CHARTIER,**

de la Société Royale du Canada.

---

<sup>37</sup> Groulx (abbé) : *Nos luttes constitutionnelles*, vol. I, Montréal, 1915.

LES OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR  
DES GOUVERNEMENTS DE QUÉBEC MONTRÉAL  
ET TROIS-RIVIÈRES  
SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS  
NOTES BIOGRAPHIQUES

(SUITE ET FIN)

FRANÇOIS-PIERRE DE RIGAUD DE VAUDREUIL <sup>1</sup>

Il était le septième fils du premier gouverneur de Vaudreuil et naquit à Montréal le 8 février 1703. <sup>2</sup>

Le jeune de Rigaud, d'après M. D'Hozier, <sup>3</sup> fut admis dès 1708 dans la compagnie des gentilshommes gardes de la marine. Aurait-il commencé sa carrière militaire à l'âge de cinq ans ? Le gouverneur de Vaudreuil avait huit fils et dans son ambition de les placer, à peine étaient-ils nés, qu'il commençait à demander des faveurs pour eux. Mais un règlement du roi défendait formellement d'admettre les jeunes nobles dans la compagnie des gardes de la marine avant l'âge de dix-huit ans. Nous croyons que M. D'Hozier fait erreur tout au moins pour la date.

Le comte de Pontchartrain, ministre de la marine, protecteur de sa famille, fit donner au jeune de Rigaud, en 1712, une enseigne dans les troupes du détachement de la marine.

---

<sup>1</sup> D'abord connu sous le nom de M. de Rigaud, Son acte de sépulture lui donne le titre de marquis de Rigaud.

<sup>2</sup> Ondoyé à la maison le même jour par M. de Belmont. Les cérémonies de baptême furent suppléées le 29 juin 1704.

<sup>3</sup> *Armorial de France.*

Le 8 novembre 1718, le gouverneur de Vaudreuil recommandait au Conseil de Marine de donner des compagnies aux sieurs de la Tour Lozelière et de Budemont.

“ Etant persuadé, écrivait-il, que le Conseil donnera cette compagnie vacante (celle de M. de Grandville) à l'un de ces officiers, je le supplie de m'accorder pour le chevalier de Rigaud, l'un de mes enfants, qui est enseigne, la lieutenance que laissera celui qui sera choisi pour remplacer le sieur de Grandville et j'ose me flatter qu'il voudra bien ne pas me refuser cette grâce. ”<sup>4</sup>

Le chevalier de Rigaud obtint une lieutenance le 2 juin 1720.

Le 10 novembre 1720, le gouverneur de Vaudreuil écrivait au Conseil de Marine :

“ Le sieur LeGardeur qui était capitaine d'une compagnie dans les troupes qui servent en ce pays est mort. Je supplie très humblement le Conseil de vouloir bien accorder cette compagnie à Rigaud de Vaudreuil, mon fils, qui a eu la lieutenance qu'avait eue son frère Cavagnal quand ce dernier a été fait capitaine. ”<sup>5</sup>

Dans un rapport au ministre, daté du 26 octobre 1722, le gouverneur de Vaudreuil disait de son fils :

“ Le sieur Rigaud de Vaudreuil est âgé de 19 ans. Il se mettra en état de bien servir par la bonne volonté qu'il paraît avoir pour cela. Il fait la fonction d'aide-major des troupes afin de se rendre capable de bien faire son métier. ”<sup>6</sup>

Le 19 octobre 1723, M. de Rigaud s'embarquait pour la France à bord du *Chameau*. Il était porteur des *paquets*.

---

<sup>4</sup> Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 39.

<sup>5</sup> *Ibid.*, vol. 41.

<sup>6</sup> *Ibidem.*, vol. 120.

Le 12 juin 1724, le Conseil de Marine informait le gouverneur de Vaudreuil qu'il avait accordé à M. de Rigaud la compagnie vacante par la mort de M. de Saint-Pierre.

M. de Rigaud revint dans la Nouvelle-France à l'automne de la même année.

En mai 1728, M. de Rigaud obtenait un nouveau congé pour aller en France régler les affaires de la succession de son père.

En 1730, M. de Rigaud se faisait encore donner un congé pour passer en France.

Encore à l'automne de 1731, M. de Rigaud passait en France. Il revint au pays dans l'été de 1732 par le *Rubis*, vaisseau du roi. <sup>7</sup>

Le 29 octobre 1732, MM. de Beauharnois et Hocquart concédaient aux deux frères Pierre de Cavagnal de Vaudreuil et François-Pierre de Rigaud de Vaudreuil "un terrain le long du fleuve appelé la Grande-Rivière, en tirant vers le Long-Sault, de trois lieues de front sur trois lieues de profondeur", à titre de fief et seigneurie, avec droit de haute, moyenne et basse justice, droit de chasse et de pêche, traite avec les Sauvages, etc., etc. <sup>8</sup>

Cette concession fut ratifiée par le roi le 1 avril 1733. <sup>9</sup>

C'est la seigneurie de Rigaud.

Le 1er avril 1733, M. de Cavagnal de Vaudreuil, major des troupes, était nommé gouverneur des Trois-Rivières. M. de Rigaud demanda à remplacer son frère à la majorité des troupes. C'est M. de Beaujeu qui fut nommé.

En avril 1735, le ministre refusait un congé à M. de Ri-

<sup>7</sup> *La famille Taschereau*, p. 18.

<sup>8</sup> *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 157.

<sup>9</sup> *Insinuations du Conseil supérieur*, cahier 7.

gaud pour aller en France. N'ayant pas d'affaires en France, il convient, disait-il, qu'il reste à son service.

En 1736, avec son beau-père Joseph Fleury de la Gorgendière, agent de la Compagnie des Indes, et son beau-frère Thomas-Jacques Taschereau, trésorier de la marine, M. de Rigaud demandait au gouverneur M. de Beauharnois et à l'intendant Hocquart de leur accorder à chacun une concession en fief de trois lieues de front sur deux de profondeur à prendre des deux côtés de la rivière Chaudière au bout de la profondeur de celles qui avaient déjà été concédées. Les trois concessions devaient être contigues. MM. Taschereau, de la Gorgendière et de Rigaud s'engageaient à faire à leurs frais un grand chemin roulant et de charrette, du bord du fleuve Saint-Laurent à la Pointe-Lévy, jusqu'à l'Islet aux Sapins, dans la rivière Chaudière, d'où devait commencer la première des trois concessions demandées. MM. de Beauharnois et Hocquart regardèrent cette proposition comme un moyen propre à faire établir promptement toute l'immense vallée de la Chaudière et ils l'acceptèrent avec empressement.

Pour sa part, le 23 septembre 1736, M. de Rigaud recevait une étendue de trois lieues de terre de front et de deux lieues de profondeur des deux côtés de la rivière du Sault de la Chaudière en remontant ensemble les lacs, îles, îlets qui s'y trouvaient, à commencer de la fin de la concession du sieur Taschereau. Cette concession était faite à titre de fief et seigneurie avec haute, moyenne et basse justice. M. de Rigaud avait cependant la charge de faire le chemin qui devait partir du Saint-Laurent et se rendre jusqu'à l'îlet au Sapin, conjointement et solidairement avec MM. de la Gorgendière et Taschereau. Ce chemin devait être parachevé en 1739. <sup>10</sup>

---

<sup>10</sup> Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale, p. 180.

En 1736, M. de Rigaud avait demandé à être fait chevalier de Saint-Louis. Sa supplique fut refusée. En 1737, une nouvelle demande reçut la même réponse. Enfin, le 13 mai 1738, le ministre informait le gouverneur de Beauharnois qu'il avait fait admettre M. de Rigaud dans l'ordre de Saint-Louis.

Une note anonyme de 1739, probablement de la main du gouverneur de Beauharnois, appréciait ainsi M. de Rigaud :

“ Il a tous les sentiments d'un homme de guerre et de condition. Ses moeurs sont douces. Aussi est-il très estimé.”<sup>11</sup>

A l'automne de 1739, M. de Rigaud passait en France. Il était porteur des *paquets* pour la cour. Une lettre de M. Hocquart datée du 20 octobre 1739, dont il était également porteur, demandait pour lui le commandement du Détroit que M. de Noyan abandonnait pour cause de maladie. M. de Rigaud ne put obtenir cette charge.

A la mort de M. Du Buisson, major des Trois-Rivières, en 1739, M. de Rigaud fut candidat à ce poste. Recommandé par le gouverneur et l'intendant, il eut cette fois plus de succès et fut nommé en mai 1741.

Dans l'été de 1746, le gouverneur de Beauharnois chargeait M. de Rigaud d'une importante expédition sur les terres de la Nouvelle-Angleterre. Le détachement, parti de Montréal le 3 août, se rendit dans la rivière KaKeKoute (?) où il attaqua le fort Massachusetts, dans lequel il y avait vingt-deux hommes de garnison, trois femmes et cinq enfants, lesquels, après s'être battus pendant vingt-six heures et avoir eu un de leurs gens tué et plusieurs de blessés, se rendirent prisonniers de guerre. M. de Rigaud fut blessé d'un coup de feu au bras droit, et trois de ses Sauvages furent tués. Quatre

<sup>11</sup> L'abbé Daniel, *Le vicomte C. de Léry*, p. 199.

Français et onze Sauvages furent blessés. Ce parti fit beaucoup de ravages sur une étendue de quinze lieues. On brûla tous les établissements, moissons, granges, moulins, temples, tanneries, etc. Le 26 septembre 1746, M. de Rigaud était de retour à Montréal avec vingt-sept prisonniers.

Les officiers sous les ordres de M. de Rigaud dans cette expédition étaient MM. de Lavaltrie et de Sabrevois, capitaines; MM. de Vessan et de Muy, lieutenants; MM. de Portneuf, de Villiers, de Longueuil, de Saint-Luc, de Muy jeune, de Carqueville, la Chauvignerie, Saint-Paul de Senneville, de Léry et de Montigny, enseignes. On comptait en outre environ quatre cents habitants et trois cents Sauvages. <sup>12</sup>

Le 8 juin 1747, M. de Rigaud partait de Montréal à la tête d'un parti de guerre d'environ 780 hommes pour aller ravager la Nouvelle-Angleterre. Dans le mémoire que lui avait remis le gouverneur de Beauharnois pour lui servir d'instructions, il était dit que l'objet principal de sa campagne n'était pas d'attaquer les Anglais trop en nombre pour donner lieu à des espérances de succès, mais de mettre à couvert le fort Saint-Frédéric et leur ôter l'idée d'en faire le siège. M. de Rigaud se rendit jusqu'au fort Sarasto, mais il ne l'attaqua pas pour se conformer à ses instructions. Le parti revint à Montréal à la fin de juillet. Il ramenait 41 prisonniers et 28 chevelures. <sup>13</sup>

<sup>12</sup> Sur cette expédition de 1746 on peut consulter: Richard, *Supplément du rapport du docteur de Brymner sur les archives canadiennes*, 1899 p. 151; *Collection de manuscrits*, vol. III, pp. 291, 296, 304, 319, 333; O'Callaghan, *Documents relative to the Colonial history of the State of New York*, vol. IX.

<sup>13</sup> Sur cette expédition de 1747, consulter Richard, *Supplément du rapport du docteur Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 152; *Collection de manuscrits*, vol. III, pp. 337, 341, 349; O'Callaghan, *Documents relative to the Colonial history of the State of New York*, vol. IX.

En février 1748, M. de Rigaud était promu lieutenant de roi du gouvernement de Québec. Il remplaçait M. de Saint-Ours Deschaillons.

Le 23 septembre 1748, M. de Rigaud se faisait accorder par MM. de la Galissonnière et Bigot une concession de six lieues de front, le long de la rivière de Maska, sur trois lieues de profondeur de chaque côté de cette rivière, les dites six lieues de front à prendre à sept lieues de l'embouchure de la rivière Maska. Cette concession était faite à perpétuité, à titre de fief et seigneurie, avec haute, moyenne et basse justice, droit de pêche, chasse, traite avec les Sauvages, etc., etc.<sup>14</sup>

Cette concession fut confirmée par le roi le 30 avril 1749.

La cité de Saint-Hyacinthe s'élève aujourd'hui sur l'ancienne concession de M. de Rigaud.

Le 1er mai 1749, M. de Rigaud succédait au chevalier Bégon, décédé, comme gouverneur des Trois-Rivières.

L'ingénieur Franquet qui visita Trois-Rivières le 27 juillet 1752 dit de M. de Rigaud :

“ Le gouverneur se nomme M. Rigaud de Vaudreuil, il est frère du major des Gardes. Madame de Rigaud est fille de M. de la Gorgendière, homme riche et directeur de la Compagnie des Indes pour le castor à Québec. ”<sup>15</sup>

En 1754, M. de Rigaud obtenait de passer en France.

Il se rembarqua, dans l'été de 1755, sur un vaisseau du roi l'*Alcide*, pour revenir dans la Nouvelle-France. L'*Alcide* faisait partie d'un convoi de dix-huit bâtiments en route pour le Canada. Ils étaient sous la protection de M. DuBois de La Motte, monté sur l'*Entreprenant*.

<sup>14</sup> Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale, p. 212.

<sup>15</sup> Franquet, *Voyages et mémoires sur le Canada*, p. 44.



Le 8 juin 1755, à vingt-cinq lieues dans le nord-est du Cap Ray (Terre-Neuve), trois des vaisseaux français, l'*Alcide*, capitaine Hocquart de Blincourt, le *Lys*, capitaine Lorge-ril l'aîné, et le *Dauphin royal*, capitaine de Montolais, séparés de l'escadre, rencontrèrent une escadre anglaise commandée par Boscawen.

M. Hocquart, qui était sur la galerie de son vaisseau, fit crier par trois fois au capitaine Howe, du *Dunkirk*, "Sommes-nous en paix ou en guerre?" Howe fit répondre: "Nous n'entendons pas." M. Hocquart prit lui-même le porte-voix et lui répéta par deux fois: "Sommes-nous en paix ou en guerre?" Howe lui répondit bien distinctement: "La paix! La paix!" C'est quelques minutes plus tard que la première volée fut tirée du *Dunkirk*. L'*Alcide* fut aussitôt désemparé. Il essaya bien de se défendre, mais cinq vaisseaux anglais l'entouraient. Il en fut de même du *Lys* qui n'avait que vingt-deux canons. L'*Alcide* et le *Lys* se rendirent. Quant au *Dauphin royal*, plus rapide, il put s'échapper.<sup>16</sup>

M. de Rigaud, fait prisonnier, fut amené en Angleterre. Après quelques mois de captivité, il réussit à s'échapper des mains des Anglais et passa en France. Le 4 mai 1756, M. de Rigaud était de retour à Québec.

En considération de la perte qu'il avait faite sur l'*Alcide* et des dépenses que lui avait occasionnées sa détention en Angleterre, le roi lui avait accordé, le 9 avril 1756, une gratification de 8000 livres.

A la prise d'Oswego ou Chouaguen le 14 août 1756, M. de Rigaud commandait les Canadiens et les Sauvages. C'est lui qui assura le succès de la journée en passant la rivière Oswé-

<sup>16</sup> Sur le combat de l'*Alcide* et du *Lys* contre l'escadre anglaise, on peut consulter Pichon, *Lettres et mémoires pour servir à l'histoire naturelle, civile et politique du Cap-Breton*, p. 258.

go à la nage avec ses Canadiens et ses Sauvages pour tomber sur les ennemis. L'un des drapeaux pris à cette bataille fut déposé dans l'église des Trois-Rivières dont M. de Rigaud était le gouverneur.

Au mois de février 1757, le gouverneur de Vaudreuil confiait à M. de Rigaud le commandement d'une expédition chargée de frapper un coup imprévu sur le fort William-Henry ou George, où les Anglais avaient réuni toute une flotte de bateaux destinée à jeter, dès l'ouverture de la navigation, une armée sous les murs de Carillon. Le détachement se composait de 50 grenadiers, de 200 volontaires, de 270 soldats des troupes de la marine, de 600 Canadiens et de 350 Sauvages, soit en tout 1479 hommes. Les principaux officiers sous les ordres de M. de Rigaud étaient MM. de Longueuil, Dumas, de Poulhariez, le Mercier, de Lotbinière, etc.

La petite armée partit de Montréal par détachements à partir du 20 février 1757. Le 9 mars, tout le corps expéditionnaire était rendu à Carillon. Le 19 mars, on arrivait dans les environs du fort William-Henry. A cause de l'état de défense du fort, on n'essaya pas de le prendre d'assaut, mais on détruisit un nombre considérable de bateaux et d'objets de toutes sortes accumulés pour l'offensive du printemps.

L'expédition de M. de Rigaud, au dire même de M. de Montcalm, qui n'aimait pourtant pas les Vaudreuil, eut tout le succès qu'on pouvait en attendre.<sup>17</sup>

Dans l'été de 1757, M. de Rigaud prit part à une nouvelle expédition contre le fort William-Henry ou fort George. Cette

---

<sup>17</sup> Sur l'expédition du fort William-Henry, on peut consulter l'abbé Casgrain, *Montcalm et Lévis*, vol. Ier, p. 195; O'Callaghan, *Documents relative to the Colonial history of the State of New York*, vol. X; *Relations et journaux de différentes expéditions faites durant les années 1755, 56, 57, 58, 59, 60*, pp. 71 et 76.

fois l'armée était commandée par M. de Montcalm lui-même. Le 3 août 1757, le marquis de Montcalm fit sommer le lieutenant-colonel Monroe, commandant du fort William-Henry, de le rendre. Ce dernier fit une réponse digne d'un vieux soldat : " J'ai sous mes ordres des soldats disposés comme moi à périr ou à vaincre." Après sept jours de siège, le brave Monroe fut cependant obligé de capituler. La belle victoire du fort William-Henry fut malheureusement ternie par la barbarie des Sauvages alliés.

Par la mort du deuxième baron de Longueuil arrivée le 17 janvier 1755, le gouvernement de Montréal était devenu vacant. D'après l'ordre de promotion jusqu'alors suivie dans la Nouvelle-France, M. de Rigaud, gouverneur des Trois-Rivières depuis six ans, avait le droit de s'attendre à succéder au baron de Longueuil.

Le gouverneur de Vaudreuil demanda cette charge pour son frère.

Le 12 avril 1756, le ministre expliquait à M. de Vaudreuil les raisons qui empêchaient le roi de nommer son frère gouverneur de Montréal. Le roi, disait-il, rend toute la justice qu'il peut désirer au zèle et au sentiment d'honneur et de probité de M. de Rigaud. Il sait qu'il s'est conduit valeureusement durant la dernière guerre. Mais ces avantages sont-ils suffisants pour que le roi lui confie le gouvernement général, si ce gouvernement devient soudain vacant? Il ne le pense pas. Pour remplir convenablement tous les objets de cette place, il faut une certaine étendue de talents et de lumières que la nature ne donne pas à tout le monde et que la meilleure volonté ne peut procurer. Le roi a jugé qu'il convient de nommer au gouvernement de Montréal un officier qui pourra succéder au gouverneur-général s'il vient à manquer. Vous êtes trop instruit, ajoutait-il, de l'importance du gouvernement

général et de toutes les qualités qu'il exige, pour ne pas sentir la nécessité de cet arrangement et en même temps trop bon serviteur pour n'y pas concourir. Le ministre terminait en disant à M. de Vaudreuil qu'il ne proposerait le remplacement du gouvernement de Montréal qu'après avoir reçu sa réponse. ”<sup>18</sup>

Le gouverneur de Vaudreuil répondit au ministre que puisque son frère ne pouvait avoir le gouvernement de Montréal, il demandait pour lui une retraite honorable avec la continuation du poste de la Baie pendant trois ans.

Le 12 juin 1756, se ravisant, M. de Vaudreuil revenait à la charge auprès du ministre avec de nouveaux arguments en faveur de la nomination de son frère. La principale objection qu'on soulevait contre M. de Rigaud, c'est qu'en qualité de gouverneur de Montréal, au cas de la disparition du gouverneur-général, il aurait exercé le commandement de toute la Nouvelle-France. M. de Vaudreuil faisait voir que cet inconvénient n'était pas à craindre puisque par des lettres patentes tenues secrètes expédiées en 1756 le commandement de la Nouvelle-France était donné à M. de Montcalm en cas de mort du gouverneur-général.

Les arguments apportés par M. de Vaudreuil eurent raison des dernières hésitations du ministre, et, le 1er mai 1757, M. de Rigaud obtenait enfin le gouvernement de Montréal.<sup>19</sup>

M. de Rigaud avait obtenu, en 1753, pour deux ans, la

---

<sup>18</sup> *Rapport concernant les archives canadiennes pour 1905*, vol. Ier, p. 222.

<sup>19</sup> Dans le *Rapport concernant les archives canadiennes pour 1905*, vol. Ier, p. 511, on trouvera un mémoire soumis au Conseil de Marine au sujet de la nomination de M. de Rigaud au gouvernement de Montréal. Nous voyons par le *Journal de Montcalm* que la nouvelle officielle de la nomination de M. de Rigaud au gouvernement de Montréal n'arriva à Québec que le 16 juin 1758.

concession du poste de la Baie Verte, sur le lac Michigan.<sup>20</sup> M. de Rigaud ayant fait de nouvelles instances auprès du ministre, celui-ci, le 26 janvier 1759, écrivait au gouverneur de Vaudreuil que le roi, satisfait des services de M. de Rigaud, lui accordait à vie la concession du poste de la Baie Verte. Le titre lui en fut donné, le 15 octobre 1759, par MM. de Vaudreuil et Bigot. Ce titre fut ratifié par le roi le 15 janvier 1760.<sup>21</sup>

En 1758, 1759 et 1760, M. de Rigaud se prodigua pour garder à la France sa belle colonie du Canada. Sa vaillance, son expérience de la guerre telle qu'elle se pratiquait en Amérique, la grande influence qu'il exerçait sur les Sauvages lui permirent de rendre les services signalés. Mais le nombre, à la fin, l'emporta.

Après la capitulation de Montréal, M. de Rigaud passa en France, avec son frère, le dernier gouverneur de la Nouvelle-France.

Rendu à 59 ans, après un demi-siècle de services, M. de Rigaud avait bien gagné sa retraite. Le roi la lui accorda en mars 1762, avec une pension de 2000 livres sa vie durant.

Les deux frères, Pierre et François-Pierre de Vaudreuil, qui avaient toujours été liés par la plus tendre amitié vécut ensemble à Paris et au château de Collier, commune de Muides (Loir et Cher).

---

<sup>20</sup> Dans sa lettre au ministre du 21 août 1752, le gouverneur Duquesne, avait fortement appuyé la demande de M. de Rigaud au sujet de cette concession.

<sup>21</sup> Après la conquête, M. de Rigaud vendit sa concession de la Baie Verte à M. William Grant. Nous croyons que le gouvernement anglais refusa de reconnaître les droits de M. de Rigaud à la propriété de la baie Verte. Voir à ce sujet O'Callaghan, *Documents relative to the Colonial history of the State of New York*, vol. VII, pp. 817, 843, 872, 974.

C'est au château de Collier, le 24 août 1779, que s'éteignit M. de Rigaud, connu dans le pays sous le nom de marquis de Rigaud.

### NICOLAS-ANTOINE COULON DE VILLIERS <sup>1</sup>

Né à Verchères, le 25 juin 1708, <sup>2</sup> il était fils de Nicolas-Antoine Coulon de Villiers, officier dans les troupes du détachement de la marine, et de Angélique Jarret de Verchères.

Vers 1725, M. de Villiers père était nommé commandant pour le roi au poste de la rivière Saint-Joseph des Illinois. C'est là que le jeune Coulon fit ses premières armes.

En août 1730, MM. de Saint-Ange, de Noyelles et de Villiers attaquaient les Renards près du fort qu'ils s'étaient bâti près du rocher, sur la rivière Saint-Joseph des Illinois. Après un siège de vingt-trois jours, ils réussirent à les écraser. La plupart de ces féroces Renards furent massacrés. C'est M. Coulon qui fut chargé d'aller porter la nouvelle de ce beau succès au gouverneur de Beauharnois.

Le 12 mars 1732, M. Coulon était fait enseigne en second.

M. Coulon prit une part active à la campagne de 1733 contre les Sakis. Le 16 septembre 1733, M. de Villiers père, devenu commandant du poste de la baie des Puants, était tué dans une attaque contre les Sakis. M. Coulon remplaça son père au commandement du poste de la baie des Puants.

Le 11 novembre 1733, MM. de Beauharnois et Hocquart informaient le ministre du coup des Sakis et lui demandaient de donner une lieutenance vacante à M. Coulon.

<sup>1</sup> Connu sous le nom de M. Coulon.

<sup>2</sup> Baptisé à Contrecoeur le 26 août 1708.

“ Le sieur de Villiers, disaient-ils, qui s'est fort distingué, qui a eu son père et son frère tués et autre frère cadet à l'aiguillette blessé, mériterait la lieutenance vacante, la dernière affaire n'ayant roulé que sur lui. ”<sup>3</sup>

Le ministre accueillit favorablement cette demande et M. Coulon fut fait lieutenant le 20 mars 1734.

Le 30 octobre 1742, le gouverneur de Beauharnois demandait au ministre de donner une compagnie à M. Coulon.<sup>4</sup>

L'année suivante, le 20 octobre, M. de Beauharnois revenait à la charge auprès du ministre en faveur de M. Coulon. “ Il est bon officier, disait-il, et très propre pour les négociations des pays d'en haut. ”<sup>5</sup>

En 1742 ou 1743, M. Coulon descendit des pays d'en haut. Il semble avoir vécu à Québec de 1743 à 1746.

Le 24 avril 1744, le ministre informait enfin M. Coulon que le roi lui accordait une compagnie.

En juin 1746, M. de Ramezay était chargé de conduire une importante expédition en Acadie. C'est M. Coulon qui fut le second en commandement de ce détachement.

En février 1747, M. Coulon commandait l'attaque contre les Anglais établis aux Mines. Elle réussit parfaitement. Mais M. Coulon reçut au bras une blessure qui le força à retourner à Québec. Il ne devait jamais guérir de cette blessure.

A l'automne de 1747, il passait en France pour aller prendre les eaux à Barèges, station thermale des Pyrénées.

Le 3 novembre 1747, M. de la Galissonnière écrivait au ministre :

<sup>3</sup> Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 59.

<sup>4</sup> *Ibid.*, vol. 75.

<sup>5</sup> *Ibidem.*, vol. 79.

“ J'ai l'honneur de vous représenter qu'il y a des officiers qui par leurs blessures ou par quelque autre action d'éclat méritent la croix de Saint-Louis ou d'autres récompenses ou toutes les deux. Le sieur Coulon de Villiers est dans ce dernier cas. Le voyage qu'il est obligé de faire en France pour sa blessure dérangera entièrement sa fortune si vous n'avez la bonté de l'aider libéralement. ”<sup>6</sup>

La recommandation de M. de la Galissonnière fut écoutée par le ministre puisque le .. février 1748, M. Coulon était nommé major des Trois-Rivières en remplacement de M. de Rigaud promu lieutenant de roi à Québec. Le roi lui donna en même temps la croix de Saint-Louis.

Sur les entrefaites, la majorité de Québec étant devenue vacante par la promotion du chevalier de Longueuil à la lieutenance de roi, M. Coulon la demanda au ministre. Mais elle fut accordée à M. de Ramezay.

M. Coulon revint dans la Nouvelle-France dans l'été de 1749 et prit aussitôt possession de sa charge de major des Trois-Rivières.

Il ne devait pas la garder longtemps. Son bras qui n'avait pas guéri le faisant horriblement souffrir, les chirurgiens décidèrent de le lui enlever. Il mourut peu après, à Montréal, le 3 avril 1750. M. Coulon n'était âgé que de 41 ans.<sup>7</sup>

Pierre-Georges ROY.

---

<sup>6</sup> Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 87.

<sup>7</sup> Nous avons emprunté la plupart de nos renseignements sur M. Coulon à l'important ouvrage de Mgr Amédée Gosselin, *Notes sur la famille Coulon de Villiers*.

---



## A travers les faits et les oeuvres

Le Conseil suprême et sa tâche. — Elle est ardue. — L'imbroglio italo-serbe. — L'intervention de M. Wilson. — Un pénible échange de notes. — La question turque. — L'occupation de Constantinople. — Les événements d'Allemagne. — Une révolution à Berlin. — Le problème économique. — Un manifeste du conseil suprême. — Le point de vue français. — La politique anglaise. — La rentrée de M. Asquith. — Le nouveau bill du *Home Rule*. — Ses grandes lignes. — M. Asquith se prépare à l'attaquer. — Une manoeuvre de M. Lloyd-George. — L'organisation d'un nouveau parti. — En France. — Le pape et le nouveau président, M. Paul Deschanel. — Un projet de loi pour le rétablissement des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège. — Aux Etats-Unis. — Le traité rejeté par le sénat. — Fausse situation de M. Wilson. — Une incartade wilsonnienne. — Au Canada.



A guerre est terminée depuis seize mois. Les traités avec l'Allemagne, avec l'Autriche, avec la Bulgarie, ont été successivement signés. La Ligue des nations a commencé à siéger. Mais le conseil suprême des Alliés n'en continue pas moins à se réunir, à délibérer, à discuter, à étudier les multiples problèmes qui s'imposent encore à ses sollicitudes et qui demandent une solution. Ainsi la question de Fiume et de l'imbroglio serbo-italien n'est pas réglée. L'intervention inattendue du président Wilson a tout remis en question et, depuis six semaines, des notes plus ou moins satisfaisantes ont été échangées entre lui et les premiers ministres de France et d'Angleterre. Il leur a reproché d'avoir, sans son concours, mis de côté l'arrangement arrêté le 9 décembre 1919, qui, suivant le président, donnait une suffisante satisfaction aux aspirations historiques et nationales de l'Italie et lui conférait la maîtrise stratégique de l'Adriatique.

Le 14 janvier 1920, la France et l'Angleterre avaient cru devoir adopter une autre solution hors la connaissance de M.

Wilson. Fiume devenait une cité libre sous la tutelle de la Ligue des nations, et on concédait à l'Italie une bande de terre au sud de Trieste. Le 19 janvier, M. Wilson, dont le tempérament autoritaire s'affirmait de nouveau avec sa convalescence, protesta contre cette attitude, déclarant que si elle n'était pas modifiée il devrait prendre en sérieuse considération le retrait du traité de Versailles, actuellement discuté par le sénat américain, et du traité de garantie franco-américain. A cela les premiers ministres de France et d'Angleterre répondirent, le 23 janvier, qu'ils n'avaient jamais eu l'intention d'adopter un règlement définitif sans le soumettre au gouvernement des Etats-Unis, et que le président, vu sa maladie, n'avait probablement pu apprécier exactement la vraie nature de la solution proposée en dernier lieu, laquelle comportait de grands avantages pour la Yougo-Slavie. A cela M. Wilson a répliqué, le 10 février, qu'il ne pouvait admettre qu'un arrangement dont plusieurs dispositions avaient été déjà désapprouvées par les gouvernements anglais et français pût être considéré comme juste. Le 17 février, MM. Lloyd George et Millerand ont signé une nouvelle note pour expliquer leur attitude et démontrer que le plan du 9 décembre a dû être mis de côté parce que personne ne voulait de l'Etat artificiel de Fiume. Mais le président n'abandonne pas facilement ses vues une fois qu'il les a exprimées. Le 24 février, il a informé les deux premiers ministres que dans les présentes circonstances il ne pouvait que persister dans la position qu'il avait prise. MM. Millerand et Lloyd George ont dû reprendre l'exposé de la question dans une note datée du 26 février et, se basant sur un passage de la dernière communication de M. Wilson, ils ont manifesté l'espoir de voir celui-ci favoriser une entente entre l'Italie et la Serbie relative aux territoires contestés, même si cette entente était en désaccord avec l'arrangement du 9 décembre. Ce memorandum a

semblé produire un effet favorable. Cependant, le président a maintenu sa prétention au sujet de l'arrangement du mois de décembre. Mais, en même temps, il a déclaré que si les deux Etats en conflit consentaient à négocier, le gouvernement des Etats-Unis serait disposé à leur laisser le soin de délimiter leurs communes frontières. Voilà où en est la question. A l'heure actuelle les dépêches semblent annoncer que des pourparlers se poursuivent entre les représentants de l'Italie et ceux de la Yougo-Slavie. Il est bien à désirer qu'un compromis raisonnable fasse disparaître cette cause de malaise et de discorde.

La question turque est encore l'un des graves soucis du conseil suprême. Après de longues délibérations il a été résolu de ne pas enlever Constantinople au sultan. On va lui laisser sa capitale, ainsi qu'Andrinople et l'Anatolie. Mais les détroits seront internationalisés, la marine turque sera supprimée, les régions peuplées par des nationalités autres que les Turcs seront libérées, les minorités chrétiennes auront de sérieuses garanties de protection. Ces décisions ont causé à Constantinople une profonde agitation. Le cabinet turc a donné sa démission et le sultan a chargé Izzet Pacha de former un nouveau gouvernement. En même temps des soulèvements se sont produits dans la capitale et sur d'autres points du territoire. La situation est devenue tellement grave que les Alliés ont dû faire une démonstration militaire. Une flotte alliée est entrée dans le Bosphore, et un corps de troupes a débarqué à Constantinople et occupé la ville. C'est le général Franchet d'Esperey qui a le commandement de ces forces. L'état d'esprit des populations turques est de nature à faire concevoir des alarmes.

Pendant ce temps l'Allemagne était le théâtre d'événements qui ont dû préoccuper vivement les Alliés. Un coup de main a fait tomber Berlin au pouvoir d'une faction dirigée

par le Dr Wolfrang Kapp, qui a proclamé la déchéance du gouvernement dont Ebert est le président et a confié le commandement des troupes au général Luetwitz. Ce sont les régiments revenus des provinces baltiques qui ont servi d'instrument à cette tentative contre le gouvernement régulier. Son succès n'a pas été long. Le gouvernement du président Ebert, installé à Stuttgart, a fait appel au parti qui constitue la majorité de l'assemblée nationale et aux classes ouvrières. Le nouveau gouvernement de Berlin s'est vu menacé d'une grève générale. Et, après quelques jours de pouvoir éphémère, le Dr Kapp a dû se retirer et la capitale est rentrée sous l'allégeance du président Ebert. Mais la tranquillité du pays a été profondément ébranlée. Des émeutes se sont produites et des combats meurtriers ont eu lieu en plusieurs endroits. Des grèves partielles ont éclaté. Et, comme résultat, la déplorable situation économique du pays a été empirée.

Ceci ne peut manquer de compliquer la tâche du conseil suprême. Déjà il se préoccupait du problème économique si alarmant qui se pose en ce moment devant l'Europe. Ce sujet a fait l'objet de ses délibérations les plus ardues. Et après de laborieuses séances, où se sont heurtées des vues divergentes, le conseil a adopté et publié un manifeste qui n'a pas été accueilli avec une égale faveur dans tous les pays alliés. Il y a cependant dans ce document certaines parties qui doivent recevoir l'approbation universelle. Le conseil suprême y déclare d'importance primordiale que les conditions de la paix soient pleinement et définitivement restaurées le plus tôt possible. " Pour en arriver à cette fin, dit-il, il est désirable : 1o que la paix et les relations économiques normales soient promptement rétablies par toute l'Europe orientale ; 2o que les armées et les armements soient limités au plus petit chiffre possible, compatible avec les besoins de la sécurité nationale, et que la Ligue des nations soit priée incessamment

d'examiner les moyens d'en arriver à une telle fin ; 3o que les Etats qui ont été formés ou augmentés à la suite de la guerre rétablissent immédiatement une coopération amicale et complète et préparent un échange sans restriction de toutes les commodités, afin que l'unité essentielle de la vie économique européenne ne soit pas paralysée par l'érection de barrières économiques. ”

Un des articles les plus importants du manifeste est le suivant : “ Les puissances représentées à la conférence ont pris en considération l'article 236 et les articles corollaires du traité de Versailles ainsi que les passages de la lettre adressée le 18 juin 1919 par le conseil suprême aux délégués de la paix, qui prévoient que l'Allemagne devra faire des propositions pour fixer le montant total des paiements qui doivent être faits par elle à titre de réparations et qu'elle ait toutes les facilités possibles pour obtenir les vivres nécessaires et les matières premières en avance de ses paiements faits à titre de réparation. Les puissances conviennent qu'il est désirable dans l'intérêt de l'Allemagne et de ses créanciers que le montant total à payer par elle pour les réparations soit fixé à une date assez prochaine. Elles font observer qu'en vertu du protocole du traité une période de quatre mois de la signature du traité était accordée durant laquelle l'Allemagne devrait avoir le droit de faire des propositions de la manière déjà mentionnée et elles admettent que dans les circonstances telles qu'elles existent aujourd'hui une telle période devrait être prolongée. ”

La rédaction de cet article a donné lieu à une vive controverse. Du côté français on a soutenu que, sous prétexte de ne pas laisser succomber l'Allemagne, il ne faut pas affaiblir le droit inéluctable de la France à des réparations exigées par la justice, et ces représentations semblent n'avoir pas été sans résultat. En effet le manifeste contient ce paragraphe : “ Il est

désirable dans l'intérêt des pays alliés, autant que de l'Allemagne, qu'au moment le plus rapproché possible, le montant total des paiements qui doivent être faits par l'Allemagne suivant le traité de Versailles soit fixé, et, qu'en accord avec les termes du traité et la réponse des puissances aux délégués allemands, en date du 16 juin 1919, il lui soit permis d'obtenir des vivres et des matières essentielles suivant ses besoins, et, si la commission le juge à propos, qu'il lui soit permis de lancer un emprunt à l'étranger pour faire face à ses besoins immédiats, avec les droits de priorité que la commission de réparation jugera essentiels. " Il semble que ces derniers mots aient été ajoutés pour satisfaire les légitimes réclamations de la France. Ils donnent à la commission de réparation le droit d'empêcher l'affectation des revenus de l'Allemagne à d'autres emprunts qu'à ceux dont l'objet sera d'indemniser la nation française. Nous estimons que cette restriction est juste. L'Allemagne s'est ruée sur la France sans provocation. Elle lui a infligé des pertes désastreuses. Elle a ravagé quelques-uns de ses plus riches départements. Elle a accumulé les ruines sur son territoire. Il est de la plus stricte équité qu'elle répare le tort causé par elle jusqu'à l'extrême limite de ses ressources et de ses moyens.

\* \* \*

La politique anglaise a pris un regain d'intérêt par la rentrée en scène de M. Asquith, l'ancien premier ministre et l'ancien chef du parti libéral. Une élection partielle ayant eu lieu pour la circonscription de Paisley, il y a posé sa candidature. La lutte a été acharnée, mais M. Asquith l'a emporté par 14,736 voix, contre 11,902 voix données au candidat travailliste, et 3,795 au candidat ministériel. Sa victoire a causé une grande sensation dans les cercles politiques. Elle donne

une tête et une voix à l'opposition. Elle est une menace pour le ministère. Déjà le nouveau député de Paisley a commencé à porter des coups au gouvernement. Son premier terrain d'attaque a été la question du *Home Rule*.

Le cabinet a enfin soumis au parlement le texte de son *bill* relatif aux affaires d'Irlande. Comme M. Lloyd George l'avait annoncé dans son discours du mois de décembre, le projet décrète qu'il y aura deux législatures irlandaises, l'une pour le nord et l'autre pour le sud de l'Irlande, la première composée de 52 membres, la seconde de 128. La représentation dans le parlement impérial serait de 12 pour le nord et de 30 pour le sud, ce qui nécessiterait un remaniement de sièges auquel il est pourvu dans le *bill*. La province du nord comprendrait les comtés d'Autrim, d'Armagh, de Down, de Fermanagh, de Londonderry et de Tyrone, et les bourgs de Belfast et de Londonderry. Il y aurait un " conseil de l'Irlande ", composé de 40 membres, et choisi moitié pour moitié par chacune des deux législatures. Les pouvoirs législatifs de ce conseil seraient ceux que lui attribueraient les deux législatures, et l'espoir des auteurs du projet est que ce corps formerait comme un noyau autour duquel se constituerait un parlement unique pour toute l'Irlande. Ce parlement posséderait des pouvoirs législatifs et judiciaires presque illimités. Mais ceux des deux législatures seraient plus restreints. Le pouvoir de créer le parlement uni et de l'organiser est laissé entièrement aux deux législatures.

Le *bill* statue que ce parlement aurait juridiction sur les douanes et l'accise. Chaque législature aurait dans son domaine l'éducation, le gouvernement local, les terres publiques, l'agriculture, la voirie, les transports, les pensions pour les vieillards, les assurances, les institutions municipales, la question des logements, les licences et les hôpitaux. Chacune aurait sous sa direction les officiers de justice dans son ter-

ritoire. Mais il y aurait pour toute l'Irlande une cour d'appel présidée par le lord chancelier. Aucune des deux législatures n'aurait le pouvoir de décréter l'établissement (*the establishment*) d'une croyance ou d'une église particulière, ou d'édicter des pénalités pour le fait d'adhérer à telle ou telle dénomination religieuse. Le gouvernement considère cette disposition comme une garantie fondamentale. Il est pourvu dans le projet à ce que le parlement impérial conserve sa juridiction sur les plus hauts officiers judiciaires, jusqu'à ce que les deux législatures se soient entendues sur le mode de leur nomination, et qu'il la retienne aussi sur le corps des constables royaux de Dublin et sur la police métropolitaine durant trois ans si pendant ce temps un parlement uni n'a pas été créé. Les autres pouvoirs réservés au parlement impérial comprennent la suprématie de la couronne, la paix et la guerre, les affaires étrangères, l'armée et la marine, la frappe de la monnaie, la défense nationale, la trahison, le commerce extérieur, le service postal, la navigation y compris la marine marchande, la télégraphie sans fil et les câbles, la perception des droits de douane et d'accise, des taxes sur le revenu et sur les excédents de profit. Les deux législatures auraient immédiatement le droit de percevoir certaines taxes, comme les droits de succession, de timbre, les honoraires de licences et autres de même nature qu'elles pourraient édicter. Il est stipulé que l'Irlande contribuerait pendant deux ans au soutien de l'empire, sur le pied de l'exercice 1919-1920, ce qui représente environ 18,000,000 de louis annuellement. Sur cette somme le nord de l'Irlande contribuerait quarante-deux pour cent et le sud cinquante-huit.

Un bureau uni de l'échiquier serait créé pour déterminer l'assiette de taxation de l'Irlande proportionnellement au reste du royaume-uni et pour décider quelle somme l'Irlande contribuerait à l'expiration des deux ans. La décision de ce



bureau vaudrait pendant cinq ans et pourrait être révisée au bout de cette période. Le bureau serait composé d'un nombre égal de représentants pour chaque législature irlandaise et pour le parlement impérial et son président serait indépendant. Ce bureau aurait aussi pour tâche de pourvoir aux garanties de la contribution irlandaise au soutien de l'empire si un parlement uni prenait en main les douanes et l'accise. Cette contribution serait quelque peu diminuée par une disposition du *bill* en vertu de laquelle le royaume-uni paierait 1,000,000 de louis à chaque législature pour défrayer ses dépenses. Il est aussi statué que l'Irlande recevra des annuités agraires valant 3,000,000 de louis annuellement. Le *bill* contient en outre une proposition spécifique du gouvernement pour la réalisation immédiate d'un plan de rachat de terres. Les membres du service civil seraient protégés relativement à leurs pensions par le parlement impérial. C'est pour la même raison que le service postal est maintenu sous la juridiction impériale, quoique le bill de *Home Rule* de 1914 en eût fait une institution irlandaise. Le parlement de Westminster retiendrait cette juridiction jusqu'à ce que les deux législatures eussent élaboré un projet de direction pour le conseil de l'Irlande et eussent requis le parlement impérial de s'en dessaisir.

Telles sont les principales dispositions du nouveau projet de *Home Rule* soumis par le cabinet de M. Lloyd George au parlement britannique. Il a été accueilli généralement avec peu de faveur. Citons deux opinions prises dans deux camps opposés. Voici comment s'exprime un membre éminent du parti unioniste, M. Robert Cecil : "Je m'oppose au bill entièrement. Nous ne pouvons rien faire relativement à l'Irlande tant que l'ordre n'y aura pas été rétabli. Il est oiseux d'adopter un *bill* dont aucun Irlandais ne veut. On pourrait prendre un plébiscite. Mais s'ils veulent avoir un gouvernement

complètement autonome, les Irlandais devraient d'abord convaincre leurs compatriotes. " De son côté, M. John Devlin proteste en ces termes : " Ces propositions sont les plus insultantes que l'on ait encore soumises. Chaque homme, chaque femme, chaque enfant en Irlande y est opposé. Le point capital de l'objection, c'est que le *bill* divise l'Irlande permanentement. Cette grotesque parodie de liberté sera rejetée avec mépris, excepté peut-être par l'Ulster. C'est tout simplement un pas vers le "carsonisme" et cela ne saurait satisfaire le sentiment irlandais-américain. "

Un grand nombre de Sinn Feiners font des déclarations qui indiquent l'un des plus graves périls de la situation. " Si le *bill* du gouvernement instituant deux législatures pour l'Irlande est adopté, disent-ils, nous nous emparerons de la législature de Dublin et proclamerons l'existence de la république irlandaise. " Ainsi donc cette même législature accordée comme un compromis pour donner satisfaction au sentiment *home ruler* serait transformée en instrument de révolution. Et ceci pourrait bien n'être pas une simple bravade. En effet les dernières élections ont indiqué que les sinn feiners dominant neuf sur dix des municipalités et neuf sur quinze des conseils urbains. Quant à l'Ulster, de prime abord il semblait devoir repousser lui aussi le projet gouvernemental. Mais son attitude s'est fortement modifiée. Sir Edward Carson a conseillé instamment à ses partisans d'accepter le *bill*. Il a été jusqu'à dire : " Si le *bill* passe, l'Ulster triomphe. " Ceci n'est évidemment pas de nature à recommander le projet aux autres éléments irlandais.

La rentrée de M. Asquith dans la chambre des communes va rendre plus difficile encore l'adoption de la politique ministérielle relativement à l'Irlande. Il est l'auteur de la loi de 1914, qui est actuellement dans les statuts et qui s'appliquera automatiquement si un nouveau *bill* n'est pas voté par

le parlement. Et il est énergiquement hostile au projet soumis par M. Lloyd George. Dans un discours prononcé devant le " club des quatre-vingts " (*Eighty Club*), depuis son élection, il s'est prononcé catégoriquement. " Jamais, a-t-il dit, autant que peuvent se le rappeler les plus anciens membres de ce club, les procédés du gouvernement en Irlande n'ont été aussi réactionnaires et n'ont constitué une répudiation aussi complète, aussi outrageante, aussi insolente, des principes élémentaires de la liberté civile et politique. Les crimes commis actuellement en Irlande sont dûs dans une large mesure à la politique insensée du présent gouvernement. Le parti libéral et moi, nous nous sommes engagés à ne pas user de coercition envers l'Ulster. Mais nous avons aussi engagé notre parole au maintien du bill de *Home Rule* qui est actuellement dans les statuts, et pour ma part je me considérerais comme pire qu'un traître si je demandais au peuple d'Irlande d'accepter une forme de *self-government* inférieure à celle qui est contenue dans cet acte. " Ces paroles sont significatives et indiquent quelle va être l'attitude du chef libéral sur le nouveau bill du *Home Rule*.

Il est évident que le premier ministre redoute les assauts dont est menacé son cabinet. En effet, on annonce que lui et son collègue unioniste, M. Bonar Law, sont en train de tenter une manoeuvre politique ayant pour objet d'organiser un nouveau parti de gouvernement. Voici les informations contenues à ce sujet dans une récente dépêche de la presse associée : " Un manifeste, portant les signatures de Lloyd George et de Bonar Law, sera publié dans quelques jours. Ce manifeste contiendra les grandes lignes du nouveau parti et annoncera la réorganisation du ministère, ce qui explique pourquoi les portefeuilles du travail, des vivres, du board of trade, n'ont pas encore eu de titulaires. Le nouveau parti s'appellerait national démocratique. Outre une réunion des libé-

raux, jeudi prochain, une assemblée des unionistes sera tenue, par Bonar Law, où il annoncera sa démission comme chef de ce parti et demandera à tous de se joindre au nouveau groupement politique. On croit que parmi les unionistes qui ont supporté Lloyd George, quelques-uns ne voudront pas se joindre à cette nouvelle combinaison. Il est probable qu'une partie notable du groupe Lloyd George se placera sous la direction du marquis de Salisbury et de lord Robert Cecil. »

Une autre dépêche subséquente annonce que M. Lloyd George a prononcé un long discours devant un caucus des libéraux coalitionnistes. Il aurait déclaré impossible une coalition entre les libéraux et les travaillistes et aurait insisté sur l'urgence d'une coopération complète des éléments modérés entre eux pour combattre les socialistes. Il aurait affirmé qu'un grand nombre de membres de la chambre des communes, représentants supposés du travail, ne l'étaient pas en réalité. Cette nouvelle évolution du grand manoeuvrier politique qu'est M. Lloyd George ne saurait manquer d'être suivie avec le plus vif intérêt.

\* \* \*

Ce qui se passe actuellement en France n'est pas moins digne de retenir notre attention. Nous voulons surtout parler ici du rétablissement des relations diplomatiques entre la république française et le Vatican, dont on peut maintenant entrevoir la réalisation prochaine. L'échange de télégrammes qui avait eu lieu entre le pape et le nouveau président, M. Paul Deschanel, au moment où celui-ci entrait en fonctions, indiquait qu'il y avait quelque chose de changé dans la situation franco-pontificale. Le Souverain Pontife avait adressé à M. Deschanel le message suivant : " A Son Excellence M. Deschanel, président de la république française, Paris. — Nous

exprimons à Votre Excellence nos félicitations et nos voeux à l'occasion de son élévation à la première magistrature de la république et de son installation à l'Élysée. Nous ne doutons pas que la divine Providence ne réserve à votre action présidentielle, avec le concours dévoué et sincère de tous les bons citoyens français, la mission magnifique et glorieuse de relever la France de ses ruines matérielles et morales, de donner à votre pays la paix religieuse qui sera l'un des importants facteurs de son relèvement et de contribuer efficacement à cette pacification des peuples après laquelle soupire toute l'humanité. Dans cette confiance, nous implorons les bénédictions divines sur vous, monsieur le président, sur votre famille, sur le gouvernement français et sur la France tout entière que nous aimons toujours comme la fille aînée de l'Église. — BENEDICTUS, P. P. XV. ”

Ce dernier mot “ la fille aînée de l'Église ” a dû faire tressaillir d'une noble fierté les coeurs de tous les catholiques français, comme ils ont fait battre les nôtres de ce côté de l'Atlantique. Le président Deschanel a répondu au Saint-Père sur un ton de correction parfaite. Voici son télégramme : “ A Sa Sainteté Benoît XV, palais du Vatican, Rome. — Au moment où j'assume la charge à laquelle m'a appelé la confiance de l'assemblée nationale, Votre Sainteté me fait l'honneur de m'exprimer ses sentiments ainsi que les voeux qu'elle forme pour la grandeur et la prospérité de la France. Il m'est particulièrement agréable de dire à Votre Sainteté combien je suis sensible à ses félicitations. Il ne me l'est pas moins de l'assurer du haut prix que j'attache à ses voeux pour le bonheur de la France victorieuse et pour l'accomplissement de ses destinées historiques, intimement liées à la cause de la justice. — PAUL DESCHANEL. ”

En lui-même ce télégramme n'est, sans doute, rien autre chose qu'une réponse courtoise à des félicitations cor-

diales. Mais qu'on songe aux avènements présidentiels antérieurs et qu'on mesure le chemin parcouru en relisant cet échange de messages sympathiques entre le pape et le président de la république française ! D'ailleurs tout ceci n'était qu'un avant-coureur. Quelques jours après, les dépêches nous ont annoncé qu'un projet de loi était soumis à la chambre des députés pour faire décréter la reprise des relations officielles avec le Saint-Siège. Il nous est maintenant permis d'espérer que ce grand acte sera bientôt un fait accompli. Nous attendrons le texte officiel du projet de loi et de l'exposé des motifs pour les commenter.

\* \* \*

Aus Etats-Unis, après bien des tiraillements, des pourparlers, des tentatives avortées de compromis, le traité de Versailles avec le pacte de la Ligue des nations attaché à son cou comme un boulet, a finalement échoué devant le sénat. Il n'a pas obtenu la majorité requise et la haute assemblée l'a renvoyé au président. On ignore encore quelle va être l'attitude de celui-ci.

Il se trouve assurément dans une situation très fautive. C'est lui qui a fait prévaloir par son obstination au congrès de Versailles l'adjonction du pacte au traité. Les autres pays, l'Angleterre, la France, l'Italie, ont ratifié les deux, en dépit des lacunes signalées, notamment dans le parlement français. Et voici que les représentants du pays dont M. Wilson est le chef refusent de sanctionner son oeuvre, de faire honneur à sa parole. Si les fumées de l'orgueil lui ont monté à la tête pendant deux ans, il subit à l'heure actuelle une rude punition et doit se sentir profondément humilié. Ce n'est pourtant pas une raison de passer sa mauvaise humeur sur ceux qui n'en peuvent mais, qui souffrent même de ses erreurs. Voilà

cependant ce que M. Wilson a fait envers la France dans sa lettre au sénateur Hitchcock. Ce document politique contient un passage dans lequel il dénonce l'influence d'un parti militariste dans le parlement français. Sous la plume du président des Etats-Unis, cette parole est à la fois une inconvenance et une injustice. Une inconvenance, car un chef d'Etat doit s'abstenir d'insulter un pays ami. Une injustice, car la France a chèrement et glorieusement payé le droit d'être défiante et de réclamer autre chose que des garanties aléatoires pour sauvegarder son avenir. M. Wilson a-t-il donc oublié ce qu'il faut plus que jamais proclamer bien haut, sans méconnaître le prix des autres concours et des autres sacrifices : que c'est le sang de la France, que ce sont les armées de la France, que c'est le génie militaire de la France qui ont sauvé le monde ? Cette lamentable incartade ne relèvera pas M. Wilson de la défaveur où il semble déchoir après tant d'apothéoses.. La presse française, on le conçoit, ne contribuera guère à lui refaire une auréole. Le *Gaulois* écrit : " Il vient d'affaiblir définitivement le cadre politique de l'ordre et de la discipline qu'il a déjà sérieusement ébranlé. Sa formule donnera un regain de vie au bolchévisme dont se couvrira l'Allemagne pour préparer sa revanche." Le *Paris-Midi* ajoute : " L'accusation faite par le président Wilson, qui déclare que la France est militariste, est une insulte gratuite à notre pays. En même temps que l'on accuse la France d'être militariste, le secrétaire de la marine aux Etats-Unis, Joseph Daniels, est le seul ministre qui ait formulé un programme illimité d'armement et de préparation militaire. " Et ailleurs : " Les Américains se regardent avec consternation. Nous aussi. Rien ne sert en effet de sourire. Il faut bien avouer que la présente aventure est intolérable, et que le prestige des institutions américaines commence à souffrir. Si le président est malade, comme l'affirment ses amis eux-mêmes,

qu'on ait la bonté de le soigner. " Tout ceci est peu flatteur. Mais on admettra que M. Wilson a provoqué le sentiment français.

\* \* \*

Au Canada, la session fédérale, ouverte le 26 février, poursuit assez paisiblement son cours. Elle ne semble pas devoir justifier les pronostics d'orage qui l'avaient précédée. Le discours du trône ne contenait rien de saillant. Le débat sur l'adresse a été intéressant. La majorité de 34 voix obtenue par le gouvernement a paru le satisfaire. On annonce maintenant que la santé de M. Borden s'améliore sensiblement et qu'il reprendra son poste au commencement de mai. Et l'on commence à dire que la prorogation pourrait bien clore les travaux parlementaires vers le milieu de ce mois.

**Thomas CHAPAIS.**

Québec, le 24 mars 1920.



## NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

POLLY MASSON, par William Henry Moore. 1 vol. in-12, 339 pp. — Toronto, Dent & Sons, 1919.

L'ouvrage dont Pauline Masson est l'héroïne constitue l'application, en forme de roman, des doctrines exposées dans une triologie antérieure. Cette triologie, oeuvre de Moore (*The Clash*), de Morley (*Bridging the Chasm*), de Hawkes (*The Birthright*), M. Antonio Perrault l'a louée, avec une maîtrise incontestée, dans l'*Action française* d'octobre dernier. Il faut lire cette étude pour savoir ce que la culture méthodique, française donc, peut procurer à un esprit de poli et de lustre. On y voit comment les trois écrivains se sont attachés à démontrer la possibilité d'une entente entre les frères ennemis, Québec et Ontario. L'entente est possible, pourvu que chacun d'abord comprenne l'autre, pourvu ensuite que l'un ne veuille pas imposer à l'autre son esprit, sa culture et ses procédés.

M. Moore a voulu illustrer cette théorie dans *Polly Masson*. Pour lui, des deux frères ennemis, c'est Ontario qui est davantage l'adversaire, le provocateur. Aussi cherche-t-il à ramener Ontario à de meilleurs sentiments en lui présentant sous leur vrai jour ceux du Québec à son égard. Pauline Masson, c'est la bouche qui parle; mais le coeur qui la fait parler, c'est le vieux Québec avec son héritage de traditions humaines, françaises et chrétiennes surtout.

Seulement, par cette bouche, le coeur parle d'une façon qui dérouté nos habitudes latines. Les chapitres qu'il inspire se suivent comme ils peuvent. Peut-être arriverait-on à les condenser comme suit: I. Larned, agent présumé de l'impérialisme (ch. 1-5); II. Larned sollicité vers le nationalisme: l'occasion (ch. 5), le terrain du débat (ch. 6-8), l'adversaire (ch. 9-17); III. Larned converti au nationalisme par sa sympathie pour Polly (ch. 18-33).

Que ce soit là le vrai plan ou qu'il y en ait un autre, le but est clair et il est atteint. Larned, âme de politicien honnête, récuse les théories impérialistes pour se rallier à la doctrine du Canada avant tout, de l'accord entre le Canada anglais et le Canada français. Il opère ce revirement

sous d'influence d'une jeune fille connue à Montréal dans son enfance et à qui il demande sa main au dernier chapitre du volume. La conversion intellectuelle, d'ordre à la fois politique et national, a produit l'accord moral des deux âmes, symbole l'une et l'autre de deux races, de deux états d'esprit.

Avant d'arriver à ce dénouement, il a fallu s'égarer sur bien des sentiers, ceux de l'économie politique, du commerce et de l'agriculture entre autres. Mais on y coudoie des âmes si vivantes qu'on s'y égare presque à plaisir. Il y a là certains Ecossais de l'ouest, dont les saillies crevantes et le ferme bon sens compensent la laideur des caractères qui jouvoient dans la coulisse.

Il y a là surtout Polly Masson. C'est la soeur de l'héroïne inventée par le Frère Marie-Victorin, de celle qui écrivait, en marge du rapport célèbre : *Thou liest Durham!* Polly Masson, ce sont toutes nos vraies jeunes filles canadiennes-françaises, c'est l'âme de la race elle-même, façonnée par trois siècles de ténacité, de vertu morale et de solidité intellectuelle. Le caractère est pris sur le vif. Pour l'avoir été par un étranger, il faut que cet étranger soit un maître, doué d'autant de coeur que d'esprit.

Un loyal esprit, un grand coeur : M. Moore est à la fois l'un et l'autre.

E. C.

\* \* \*

S'ILS CONNAISSAIENT LEUR BONHEUR!... par Jules Pravieux, —  
Chez Plon-Nourrit, à Paris.

L'auteur de *l'Ami des jeunes*, couronné par l'Académie, s'est assuré une place hors rang dans la phalange des romanciers contemporains. Moraliste humoristique, il sait en effet allier à de rares facultés d'observation une originalité d'expression, un sens des réalités modernes, une gaieté naturelle, d'un effet irrésistible. Son nouveau roman est, au fond, le procès de la dangereuse mentalité qui animait la génération des vaincus de 1870 et de l'humanisme d'avant-guerre, trop porté à s'endormir sur le mol oreiller d'un pacifisme décevant. Pour avoir trop pratiqué l'égoïsme de bonne compagnie, assaisonné d'une délicate érudition, le héros de M. Pravieux a un peu manqué sa vie et connaît, sur le tard, au fatal versant de la cinquantaine, le regret de n'avoir pas donné un but à ses efforts, de ne pas s'être créé, avec des devoirs, les joies qui payent les nobles sacrifices.

Même la fortune, tombant du ciel, ne lui procure pas cette paix heureuse, qu'il espérait en revenant au village natal, où l'attendent des déceptions qui nous sont décrites avec une exquise ironie. Bientôt, il est mûr pour une solution moyenne, voisine de la sagesse commune, prêt à se faire l'humble artisan du bonheur d'autrui, lorsque éclate le tocsin de 1914, suprême leçon infligée à son doux épicurisme.

\* \* \*

LA JUSTICE ENVERS DIEU. Volume in-8, écu, avec notes, appendices et tables. Prix : 6 fr. 30. — Chez Lethielleux, 10, rue Cassette, Paris (6e).

Une très remarquable coïncidence se produisit, en 1919, aux conférences de carême de Notre-Dame de Paris. Tandis que, de capitale à capitale, les échos répercutaient ce beau mot de *justice*, le Père Janvier, du haut de la chaire de Notre-Dame, était appelé, par le développement régulier de son exposition de la morale catholique, à rappeler les devoirs de la *justice envers Dieu*. Ainsi fut-il amené, sans avoir recherché cette coïncidence, à faire planer sur les esprits les préoccupations supérieures qui malheureusement étaient absentes des palais ou des hôtels où les " premiers " des grandes nations poursuivaient leurs discussions. On le voit, le volume qui reproduit, comme chaque année, le texte des conférences du Père Janvier et qui vient de paraître, offre un intérêt très spécial, et nous sommes heureux de le recommander, en raison des importantes vérités qu'il rappelle. Le traité de paix mondiale vient d'être rédigé en ignorance à peu près totale de Dieu, neutralité déplorable qui amenait le conférencier de Notre-Dame à faire la déclaration suivante : " Je n'aurais aucune confiance dans un pacte où l'on n'élèverait pas au-dessus des autres ce principe : " Dieu a le droit d'être honoré comme il veut l'être ; l'homme a le devoir et le droit d'honorer Dieu comme Dieu veut être honoré." Je n'aurais aucune confiance dans l'oeuvre de diplomates qui n'inscriraient pas au front de leur monument juridique : " Vous adorerez le Seigneur votre Dieu et vous ne servirez que lui. " Connaître les voies de la paix est le privilège des hommes qui ont devant les yeux la crainte du Seigneur. "

\* \* \*

L'AMOUR CHRETIEN, par A.-D. Sertillanges, membre de l'Institut, professeur à l'Institut catholique de Paris. 1 vol. in-12, 308 pp. Prix : 6 francs. — Chez Lecoffre, 90, rue Bonaparte, Paris.

Notre monde moderne est ainsi fait que plus que jamais nous demandons à nos lectures " l'actualité ". Mais est-il un thème plus actuel que celui abordé aujourd'hui par M. l'abbé Sertillanges? L'amour est l'alpha et l'oméga de toute la vie, de toutes les vies. Chacun trouvera dans ces pages toute l'actualité de son propre coeur. Certes, un tel sujet avait de quoi rendre délicate la manière de le traiter. Mais nous trouverons ici la manière chrétienne. Dès l'abord, M. l'abbé Sertillanges cherche en Dieu les lois de l'amour, et c'est de ce sommet qu'il regarde, qu'il décrit, qu'il juge. Partir de cette hauteur n'est nullement restreindre le champ de sa vision. L'esprit surnaturel est l'esprit philosophique intégral. Le coeur humain étudié ainsi dévoile ses secrets; il découvre ses vraies attaches; il nous permet de lui prescrire sa règle dans l'éternelle et actuelle grande affaire de chacun: notre vie qu'il s'agit de vivre.

\* \* \*

MEMOIRES ET RECITS, par Frédéric Mistral, — Chez Plon-Nourrit, 8, rue Garancière, Paris.

Ces mémoires de Frédéric Mistral sont un véritable roman qui a pour sujet la vie du poète de *Mireille*. Or, cette vie même ne fut-elle pas un chef-d'oeuvre? C'est dans ses origines que Mistral puisa la substance de ses poèmes immortels, et dans les récits qui composent ce livre nous trouvons la version originale, la réalité vivante qu'il transposa ensuite dans son oeuvre poétique et, par exemple, nous assistons à l'éclosion de *Mireille*. Rien de plus émouvant que de revivre avec Mistral les moeurs d'une simplicité virgilienne, d'une grandeur biblique qui encadrèrent son enfance, la nourrissent de beauté. Le livre est une suite de contes pleins de soleil où passent les légendes, les facéties du terroir. Toute la tradition, toute la gaieté, tout l'esprit de la Provence et de sa race heureuse sont serrés dans ce beau recueil d'histoires. Un roman, un poème continu, voilà ce que sont les mémoires de Mistral, ils ont la bienséance de la vérité, ils plaisent, ils émeuvent, ils éblouissent comme un éclat de lumière.

\* \* \*

HISTOIRE DE LA MARINE FRANÇAISE. (Tome V), par Charles de la Roncière. — Chez Plon-Nourrit, à Paris.

Honoré deux fois à l'unanimité du grand prix Gobert par l'Académie des inscriptions, cet ouvrage, devenu classique, est le livre de chevet de tous ceux qu'intéresse l'évolution de la puissance navale française. Le tome V, qui va de 1635 à 1683, de la guerre de Trente ans à la mort de Colbert, comprend deux des plus belles périodes de l'histoire de France : la maîtrise de la navigation de Richelieu et le ministère de Colbert. Il s'ouvre avec les victoires navales de Gênes, de Guétaria, de Cadix et de Barcelone qui font vaciller la domination de l'Espagne en Portugal et en Catalogne, il se ferme avec les victoires du Stromboli, de l'Etna et de Palerme qui affirment sur les forces combinées de la Hollande et de l'Espagne la maîtrise de la France sur la mer.—Entre ces points culminants de sa puissance, il y eut le fossé de la Fronde : la Fronde avec les misères de la guerre civile, l'effondrement des conquêtes et des colonies françaises, mais aussi avec des héroïsmes obscurs, avec l'abnégation des Gargot, du chevalier Paul, des La Chesnaye qui sacrifient pour le salut de l'Etat "leurs biens, leur sang et leur vie, comme des choses qui lui appartiennent". Alors, faute d'emploi en France, les marins français prennent du service à l'étranger : Du Quesne en Suède, les Théméricourt, les Hocquincourt à Venise, où ils se battent un contre cent, recurent l'échéance de la chute de Candie. A un "corps paralytique sans espérance de guérison", le fils d'un drapier de Reims rendit la vie. Et, la marine ressuscitée, il l'organisa si solidement que les institutions du siècle de Louis XIV sont toujours debout. Une frontière très nette entre les fonctions administratives et les fonctions militaires, des primes aux constructions navales, des frégates-écoles, la caisse des invalides, l'inscription maritime avec livret militaire, la réforme de l'hydrographie, la science et l'art au service de la navigation, la législation maritime fixée par un "monument éternel de sagesse et d'intelligence", telle fut l'oeuvre de Colbert. Et nous ne pouvons faire meilleur éloge du magistral exposé de l'historien qu'en rappelant un fait. Le chapitre sur Colbert, tiré à part, à provoqué la célébration de son tricentenaire, le 29 août, à bord de tous nos vaisseaux. C'est que le grand ministre, en éliminant par une sélection sévère les incapables et en confiant le commande-

ment aux Du Quesne, aux Tourville, aux Valbelle, aux Château-Renault, avait doté la France, un instant, du sceptre des mers.

\* \* \*

NICOLAS II INCONNU, par le général A.-A. Noskoff. (Jason). — Chez Plon-Nourrit, à Paris.

Successivement colonel d'état-major, appelé à commander sur le front allemand, chargé un instant de la pénible mission d'assurer l'évacuation de Varsovie, puis attaché au grand quartier général russe aux côtés d'Alexiëff, le général Noskoff a pu voir et observer de près l'infortuné Nicolas II et son entourage, mesurer exactement la portée de ses actes et le degré de sa responsabilité dans la tragédie qui a abouti au triomphe du bolchévisme. La sympathie qu'il ne dissimule pas à l'égard de cet homme doux et faible, d'intelligence moyenne, n'enlève rien à la sûreté de ses appréciations. Il le plaint, mais il le juge en évoquant le souvenir de Louis XVI, mari, lui aussi, d'une étrangère. Dans ce grand procès, où de formidables intérêts s'opposent, son témoignage direct apporte des éléments nouveaux propres à illuminer les événements d'une clarté inattendue. On apprend par là les raisons qui déterminèrent Nicolas II à revendiquer le commandement suprême après le recul fatal des armées russes dénuées de tout et épuisées, l'inanité de cette accusation de trahison qui troubla l'opinion française, la fidélité inébranlable du tsar à la cause des Alliés, qui se traduisit par une offensive désespérée, le sacrifice de 300,000 hommes et l'envoi de détachements sur notre front. Un piquant chapitre est consacré à la mission de M. Albert Thomas à Pétrograd. Enfin des détails inédits sont publiés sur Nicolas envisagé comme chef d'État, sa lutte avec la Douma, les préjugés et les influences qui paralysèrent son bon vouloir et le menèrent à l'abdication, sa chute en quelque sorte voulue. Ce récit de première main, si émouvant, se complète d'une description terrifiante de la révolution, de la terreur organisée, des massacres rappelant ceux de septembre, du cauchemar rouge auquel l'auteur put se soustraire au prix d'aventures et de dangers qui tiennent du roman.

\* \* \*

AU FOND D'UN VIEUX MANOIR, par Jean Morgan, — Chez Plon-Nourrit, à Paris.

L'auteur de *La dupe*, *Un enfant dans la foule*, *Notre-Dame du faubourg*, etc., est un des meilleurs artisans du renouveau de la pensée catholique dans les générations qui s'élèvent vers un avenir meilleur. Le roman qu'il présente aujourd'hui, traversé par l'image lointaine de la guerre, pose avec une logique pressante le redoutable problème de l'unité de croyance nécessaire dans les foyers, au lendemain surtout de la plus effroyable catastrophe qui ait secoué le monde civilisé. Resté seul, avec un fils idolâtré, après un mariage qui réalisait ses premiers rêves, le jeune Hubert de la Morhandais, bien qu'appartenant par son nom, ses hérédités, ses habitudes, à la tradition chrétienne, épouse en seconde nocces la fille de son vieux maître du Collège de France, un esprit critique dont les conceptions avoisinaient celles de Renan, de Jules Soury, de Loisy et de Tyrrel. Dès lors, plus de paix véritable sous le toit du manoir breton où s'abrite cette union mal assortie. De ce duel silencieux et tragique, entre deux âmes également hautes et nobles, mais de formations radicalement opposées, un enfant est le témoin inconscient d'abord, bientôt attentif et douloureusement surpris, au point de se condamner à mort dans l'espoir chimérique de rendre la sérénité à sa famille divisée. Ce drame muet se meut dans le décor délicieusement suranné d'un château rustique, emprunte un caractère poignant à la solitude d'un parc dessiné à l'ancienne mode, à la mélancolie des ombrages et des étangs qui la complètent. Enfoui dans le tiroir secret d'un meuble, il est exhumé sous la forme d'un journal intime dont l'auteur est tombé au front. Mais tout sacrifice a sa récompense mystique, et l'épouse, presque répudiée, la fille du libre-penseur égarée dans un milieu de foi bretonne et persistante, ne peut résister à tant de suggestions puissantes, à la leçon des faits où se manifeste une action providentielle. Comme Pauline, elle voit, elle sait, elle croit, elle est désabusée. Ainsi s'achève cette aventure dont les protagonistes éveillent irrésistiblement le souvenir des héros cornéliens.

\* \* \*

LES TRENTE-SIX METIERS DE L'EMIGRANT, par Félix Serret, — Chez Plon-Nourrit, à Paris.

Les ouvrages sur la république argentine se comptent par centaines. Aucun ne nous expose nettement les conditions d'existence qui sont faites à l'émigrant, les difficultés pratiques auxquelles il se heurtera au débarquer, les méthodes nouvelles qui devront guider ses efforts s'il ne veut aboutir aux plus cruelles déceptions. Le livre de M. Félix Serret vient combler heureusement cette lacune. Afin de donner à son étude un caractère de précision rigoureuse, l'auteur a tenu à vivre réellement les pages qu'il a écrites et c'est le résultat de ses expériences personnelles qu'il nous offre en un récit animé et pittoresque. Arrivé en Argentine sans plus de ressources que les deux cent mille prolétaires que reçoivent chaque année les quais de Buenos-Ayres, il a été successivement débardeur, peintre, professeur, débardeur, mécanicien, camelot, mitron, conducteur de mules, prospecteur des mines, potard, tapissier-décorateur, cuisinier, ingénieur. Ces avatars amusants lui ont permis de décrire les milieux les plus divers, depuis les misérables *fondas* où échouent les travailleurs dénués jusqu'aux hôtels confortables, toute la vie des usines argentines, des *estancias*, des pampas, des cités nouvelles, étranges et grouillantes, des campements même où s'agite une civilisation sommaire. Tableau captivant, dont l'intérêt ressort de la sincérité de l'observation.

\* \* \*

FLEURS DE PAIX. FLEURS DE GUERRE, par Charles Baussan. — Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris (8e).

Dans le jardin mystérieux des âmes, M. Charles Baussan a glané de nouvelles fleurs, Il nous les offre en gerbes : *Fleurs de paix* et *Fleurs de guerre*. Artiste sobre et délicat, il a composé ses bouquets avec une simplicité discrète, qui dédaigne de se faire valoir. Pas de pose, aucune recherche apparente d'effet ! Jamais il n'enfle la voix pour forcer l'enthousiasme. Son émotion même jaillit des situations qu'il révèle plus que des termes par lesquels il les peint. Elle ne va pas jusqu'à sa limite, afin de ne pas être trop exclusivement humaine. Elle reste haute et se contient, de crainte d'être passionnée. Parce qu'il vit, comme aux âges de foi, dans la fa-



miliarité de l'Eglise et des choses de Dieu, sa plume a cette innocence tout à la fois hardie et prudente, confiante et avertie, ennemie du trouble et du vague, qui enlève au mal son venin. D'elle, volontiers, on dirait qu'elle est "en état de grâce"! Aussi son oeuvre est-elle saine et de bonne compagnie et reste-t-elle toujours chrétienne, sans même qu'il lui soit besoin de le laisser entendre.

\* \* \*

VERS L'AUTRE CLARTE, par Florence O'Noll. (No 84 des *Romans populaires*). — Maison de la Bonne Presse, à Paris.

Ce roman est à la gloire du désintéressement. Une jeune Américaine, à l'âme droite et loyale, tente pour son seul plaisir une expérience. Riche, elle passe pour pauvre et devient dactylographe dans une grande maison de commerce à Paris. Ses patrons l'apprécient, l'admirent, la devinent, et... l'aiment. Elle s'en aperçoit et veut fuir pour ne point passer pour une intrigante. La guerre arrive. Celui qui aimait la chère petite Annie est blessé et devient aveugle. Le secret des deux nobles coeurs est enfin connu. Annie tend loyalement sa main au " fiancé " qu'elle guide *Vers l'autre clarté*. Tous ceux qui aiment les romans de Fl. O'Noll retrouveront ici les qualités maîtresses de cet écrivain dont la pureté du style et la délicatesse de pensée charmeront plus d'un lecteur.

\* \* \*

RENE CHABRIER, par l'abbé Hays. — Maison de la Bonne Presse, à Paris.

Une nouveauté intéressante pour tous ceux qui veulent christianiser l'enseignement, souvent bien laïque même dans de bonnes écoles, c'est le livre de lecture courante pour écoles chrétiennes et catéchismes écrit par l'abbé Hays. Sous le titre de *René Chabrier*, l'histoire sainte, la doctrine et la morale chrétienne, l'apologétique compréhensible à cet âge, sont expliquées au cours d'aventures, de promenades, de causeries, et d'une façon très agréable. C'est le catéchisme en histoires, très moderne et très vivant.

\* \* \*

UN HERITAGE SACRE, par M. l'inspecteur général, C.-J. Magnan. — Québec, 1920.

Cette étude sur nos lois civiles du Québec, concernant la famille, la propriété, l'école et la paroisse, que l'auteur nous donne en une plaquette d'une vingtaine de pages, avait déjà paru dans *Le Terroir* de janvier dernier. Elle est fort remarquable. Présentée sous la forme oratoire, puisqu'elle fut donnée d'abord en conférence à l'Académie commerciale de Québec, le 29 décembre 1919, elle offre, sous un tour ramassé et saisissant, l'une des plus solides apologies de notre système légal que nous connaissions. Elle est à lire et à faire lire, à conserver et à consulter. Nous ne saurions mieux la faire connaître qu'en citant la conclusion qui en précise toute la substance.

"Mesdames et messieurs, disait donc le conférencier, vous avez bien voulu suivre avec bienveillance l'exposé un peu aride du sujet annoncé dans le titre de ma causerie — *Un héritage sacré*. Ensemble nous avons vu défiler les glorieux bataillons de nos ancêtres qui, de 1739 à 1840, se sont grossis des générations nouvelles s'ajoutant aux anciennes, et qui depuis 1840 se sont décuplés, malgré l'émigration d'une légion des nôtres aux Etats-Unis et dans les provinces anglaises. Ensemble nous avons recherché les causes du merveilleux développement du peuple canadien-français, et ces causes nous les avons trouvées dans l'organisation religieuse de la famille et dans les lois civiles qui respectent et protègent cette organisation créée par l'Eglise et sanctifiée par elle.

"Ces lois civiles qui concernent le mariage, le droit de propriété et la liberté de tester, l'éducation des enfants et l'organisation paroissiale constituent pour nous un quadruple rempart légal, assurant la liberté bienveillante de l'Eglise et favorisant son action féconde. En dépit des légères imperfections et de certaines lacunes de nos lois civiles, au point de vue catholique, conservons-les telles qu'elles sont, aux chapitres qui concernent la famille, la propriété, l'école et la paroisse. Songeons qu'un siècle durant, nos législateurs y ont mis le meilleur de leur âme, et qu'en les rédigeant, sauf détails, conformément au vœu de l'Eglise, ils ont esquisé le geste sublime de fondateurs d'empire. Montons donc la garde autour de ces lois, véritable *grande charte* du peuple canadien-français, et soyons reconnaissants à nos législateurs de les avoir préservées des atteintes de l'erreur et de la pioche du démolisseur."

E.-J. A.

\* \* \*